Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

**Rapport annuel 1985-1986**

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
ministère des Communautés culturelles
et de l'Immigration

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-08806-2
ISSN: 0820-0637

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1986.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre des Communautés culturelles
et de l'Immigration,

Louise Robic

Québec, novembre 1986

## Table des matières

**Introduction** 7

**Le recrutement et la sélection des immigrants** 9

Faits saillants 9

L'immigration permanente 9

L'immigration temporaire 12

La consultation sur les niveaux d'immigration 13

**Les revendicateurs du statut de réfugié** 15

L'attestation d'identité et le suivi 15

L'orientation et le soutien 16

**Les services aux immigrants** 17

De l'accueil et du soutien 17

L'évaluation et la référence scolaire et professionnelle 18

**La formation linguistique** 19

Des cours pour tous 19

La réforme pédagogique 19

Les garderies 20

**Les communautés culturelles** 23

Les relations interculturelles 23

Québécois à part entière 24

Les années internationales 25

**Les femmes immigrées** 29

**L'administration des ententes de sécurité sociale** 31

**L'administration du Ministère** 33

Le double mandat du M.C.C.I. 33

Une structure qui s'adapte aux besoins de ses clientèles 33

Organigramme du M.C.C.I. au 31 mars 1985 26-27

Les titulaires des fonctions au 31 mars 1985 34

La répartition des effectifs autorisés entre les directions au 31 mars 1986 35

Le budget 36

**Les annexes** 41

L'immigration au Québec en 1985 41

La politique d'action concertée et la structure des programmes d'aide financière 45

Volet accueil et adaptation 46

Volet communautés culturelles 46

Les programmes d'aide financière aux organismes d'accueil et d'adaptation et aux communautés culturelles pour l'exercice financier 1985-1986 47

Le fonds d'aide aux réfugiés 48

Liste des documents produits en 1985-1986 49

## Introduction

Pour la première fois au Québec, le Conseil des ministres a décidé du niveau d'immigration annuel pour 1986. Cette procédure est une innovation par rapport aux années précédentes où le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration prenait seul la décision.

Autre précédent au cours de l'année 1985-1986, le Ministère a commencé à émettre des attestations de certificat de sélection du Québec à l'arrivée des immigrants, soit aux aéroports, soit au Service d'accueil du M.C.C.I. Ces attestations permettent au M.C.C.I. d'exercer un meilleur suivi et aident les immigrants à obtenir certains services du gouvernement québécois.

Au cours de cette même année, le M.C.C.I. a dû continuer de faire face à l'arrivée croissante de revendicateurs du statut de réfugié qui requièrent les services du Ministère et des organismes partenaires. Le M.C.C.I. a donc participé aux travaux d'un comité interministériel québécois et maintenu des rapports de collaboration étroits avec la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada afin de trouver une solution à ce problème, en tenant compte des obligations morales du Québec envers les individus qui font appel à sa solidarité.

D'autre part, le Québec a continué d'attirer un nombre croissant d'immigrants investisseurs en 1985-1986, particulièrement en provenance de Hong-Kong, de la Corée du Sud, du Liban et des pays du golfe Persique. Ces immigrants ont fait croître les investissements dans le secteur tertiaire. On constate que le nombre total des candidats rencontrés au cours de cet exercice a augmenté de 12% tandis que l'apport moyen de capitaux s'est accru de 8%. Toutefois, la catégorie de la famille (54,9%) demeure la plus importante du flux migratoire annuel.

On constate, par ailleurs, que le domaine des relations interculturelles a donné lieu à un foisonnement sans précédent d'initiatives gouvernementales et privées, comme en fait foi le chapitre à ce sujet. Le M.C.C.I., qui exerce un leadership dans ce domaine au Québec, a participé à plusieurs activités importantes, dont la Conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme de mai 1985 et une conférence internationale en France, en janvier 1986. Le Ministère a aussi mis sur pied un atelier de travail franco-québécois sur les politiques gouvernementales à l'égard des communautés culturelles. Soulignons aussi que le M.C.C.I. a fait un effort particulier en 1985, année de la Décennie de la femme, pour promouvoir auprès du public l'apport important des femmes immigrées et mettre en application le plan d'action triennal élaboré à leur intention.

Mentionnons enfin que le Ministère a complété et consolidé sa réorganisation administrative pour améliorer les services à la clientèle. Vous trouverez au chapitre sur l'administration du Ministère une brève description des directions et des services du M.C.C.I.

## Le recrutement et la sélection des immigrants

Depuis l'entrée en vigueur de *l'Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec portant sur la collaboration en matière d'immigration et sur la sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire* (Entente Couture-Cullen) en 1979, le Québec sélectionne lui-même les candidats étrangers indépendants qui désirent s'établir en permanence sur son territoire. Le rôle du Québec est déterminant aussi dans la sélection des candidats qui veulent effectuer un séjour temporaire, soit pour raison d'étude ou de travail, soit pour subir un traitement médical.

Le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers* détermine quelles sont les catégories de personnes qui peuvent solliciter le droit d'immigrer au Québec à titre permanent ou temporaire, et à quels critères de sélection elles doivent se soumettre. La responsabilité de sélectionner des ressortissants étrangers en conformité avec les dispositions de ce *Règlement* et de l'Entente Couture-Cullen relève de la Direction générale du recrutement et de la sélection (D.G.R.S.).

### Faits saillants

Au cours de l'année 1985-1986, le Ministère a commencé à émettre des attestations de certificats de sélection du Québec à l'arrivée des immigrants, soit aux aéroports, soit au Service d'accueil du M.C.C.I. Ces attestations servent à faciliter l'obtention de certains services du gouvernement québécois.

Sur le plan de la sélection à l'étranger, le Ministère a porté de trois à quatre le nombre de conseillers à Hong-Kong pour faire face à un nombre grandissant de candidats investisseurs.

Les revendicateurs du statut de réfugié ont été de nouveau à l'ordre du jour. Le M.C.C.I. a participé aux réunions d'un comité interministériel; les conclusions de ce comité sont présentement à l'étude dans les différents ministères concernés.

D'autre part, la reprise de l'activité économique, de même que la discussion publique plus large des perspectives démographiques, ont permis le développement d'une réflexion plus poussée sur le niveau d'immigration souhaitable pour notre société.

La Commission de la culture ou Commission French a remis son rapport en décembre 1985. Elle recommande en particulier «que le Québec augmente le nombre d'immigrants qu'il accueille, l'objectif opérationnel étant de réduire chaque année le déficit migratoire de l'année précédente». Également, le rapport de la commission McDonald consacre un chapitre sur l'immigration. Ses recommandations vont dans le même sens que le rapport French: augmenter le nombre d'immigrants à un niveau qui se rapproche de celui de l'après-guerre, en assouplissant en particulier «les critères étroits de qualification professionnelle». Le M.C.C.I. a, quant à lui, poursuivi ses travaux afin de répondre à ces nouvelles attentes et de nouvelles dispositions devraient être annoncées à cet effet au cours de 1986-1987.

Par ailleurs, à l'automne 1985, le Conseil des ministres a été appelé pour la première fois à fixer le niveau d'immigration souhaitable pour le Québec.

### L'immigration permanente

Le programme d'immigration permanente permet de sélectionner comme immigrant toute personne qui se qualifie dans une des trois catégories que définit le *Règlement*.

La catégorie de la famille comprend le conjoint, le fiancé ou la fiancée, le père, la mère et les enfants célibataires de moins de 21 ans des personnes résidant au Québec.

La catégorie des réfugiés comprend les personnes en situation de détresse reconnues comme réfugiés au sens de la Convention de Genève ou appartenant à un groupe désigné par règlement.

La catégorie des indépendants comporte cinq sous-catégories de ressortissants étrangers auxquels s'appliquent des critères de sélection fondés principalement sur les besoins du marché du travail au Québec: les entrepreneurs et les travailleurs autonomes qui investissent au Québec afin d'y établir une entreprise commerciale, industrielle ou agricole; les retraités qui disposent de ressources financières suffisantes pour vivre au Québec sans occuper un emploi; les parents aidés qui ont les aptitudes requises pour occuper un emploi et qui bénéficient de surcroît de l'aide financière d'un frère ou d'une soeur, d'un oncle ou d'une tante, ou, enfin, d'un neveu ou d'une nièce résidant au Québec; les autres indépendants qui ont les aptitudes pour occuper un emploi dans un secteur d'activité où il y a pénurie de main-d'oeuvre.

En outre, il faut mentionner une quatrième dimension concernant les immigrants sélectionnés par le Québec en vertu de considérations humanitaires. Il s'agit des personnes auxquelles le Canada ne reconnaît pas le statut de réfugié ou qui ne font pas partie des catégories dites désignées, mais qui néanmoins,

de l'avis du Québec, doivent être admises soit dans le cadre de programmes spéciaux adoptés pour faire face à des situations particulières, soit parce que, individuellement, elles sont dans une situation de très grande détresse.

Du point de vue statistique, ces personnes sont comptabilisées dans les catégories parents aidés ou indépendants.

Au cours de l'année 1985-1986, 13 010 demandes d'immigration ont été traitées, soit un nombre sensiblement identique à celui de l'année précédente (13 149). Le pourcentage des cas acceptés a été de 73.2 %. Parmi les catégories, celle de la famille demeure toujours la plus importante avec 54.9 % des cas. Par contre, celle des «autres indépendants» a augmenté sensiblement pour atteindre 2 498 cas, soit 26.2 % de l'ensemble des dossiers.

Enfin, même si la plus grande partie de la sélection s'effectue à l'étranger, il convient de souligner que les services des Changements de statut et des Garants, à Montréal, ont traité 3 352 dossiers.

### *La sélection des indépendants*

Le processus de sélection des indépendants s'effectue en deux étapes. Une présélection à partir du dossier permet d'abord d'écarter les candidatures qui ne correspondent manifestement pas aux exigences du *Règlement*. Les candidatures retenues en présélection passent ensuite à l'étape de la sélection proprement dite qui requiert généralement une entrevue afin de déterminer si le candidat répond aux critères établis.

Parmi les activités reliées à la sélection des immigrants indépendants, mentionnons qu'en 1985 le Service des travailleurs a participé à l'élaboration d'un nouveau *Guide de l'emploi au Québec* (GEQ) grâce à des sondages effectués auprès des entreprises québécoises. De plus, ce service a facilité le recrutement de travailleurs étrangers en apportant son support technique à deux entreprises afin de combler 21 postes hautement spécialisés qui ne pouvaient être localement comblés. Enfin, il a approuvé 998 offres d'emploi faites à des candidats à l'immigration sur un total de 1 459 offres d'emploi qui lui avaient été soumises pour validation. Une offre d'emploi est validée par la Division des travailleurs lorsque l'employeur peut établir qu'il a tenté sans succès de recruter localement une personne qualifiée. Les offres d'emploi ont été validées dans les secteurs d'activité suivants:

Tableau I
**Emplois validés**

| Secteur | Nombre |
|---|---|
| Haute administration | 112 |
| Sciences | 120 |
| Sciences sociales | 13 |
| Clergé | 2 |
| Enseignement | 46 |
| Santé | 35 |
| Arts | 40 |
| Services administratifs | 10 |
| Commerce | 4 |
| Services | 160 |
| Travaux ménagers | 183 |
| Agriculture | 5 |
| Fabrication-montage | 76 |
| Transport | 2 |
| DIR. IV-22 | 190 |
| **Total** | **998** |

### Les entrepreneurs et travailleurs autonomes

La conjoncture économique relativement favorable du Québec jumelée avec nos efforts particuliers au chapitre de la prospection et du recrutement des immigrants investisseurs, ont fait que nous continuons d'attirer un nombre croissant de candidats désireux de s'établir en affaires au Québec. En 1985-1986, 924 candidats investisseurs, en provenance de 70 pays ont été rencontrés à Montréal, ce qui par rapport aux 825 candidats rencontrés en 1984-1985 représente une augmentation de 12 %. Cette augmentation s'explique surtout par le plus grand nombre de candidatures reçues de la Corée, de Taiwan, du Liban et des pays du golfe Persique.

À ce nombre de candidats rencontrés à Montréal s'ajoutent 425 candidats investisseurs rencontrés lors des missions de promotion et de recrutement à l'étranger. Au total, 1349 candidats désirant immigrer et investir au Québec ont été rencontrés, comparativement à 1335 candidats l'année dernière.

En 1985, les quatre principaux pays fournisseurs de candidats immigrants investisseurs du Québec ont été dans l'ordre: Hong-Kong, la Corée du Sud, le Liban et la France. Ces quatre pays ont fourni 52 % du nombre total des candidatures étudiées et 47 % du montant total des capitaux disponibles.

En 1985, 505 gens d'affaires ont reçu un visa d'immigrant pour s'établir au Québec. Selon les sources disponibles, ces personnes déclaraient disposer d'un capital de 260 millions de dollars. En 1984, le Québec avait accueilli 523 immigrants investisseurs avec un capital total de 249 millions de dollars. Le capital moyen déclaré par investisseur augmente donc de 8 %, atteignant 515 000 $ comparativement à 477 000 $ pour l'année 1984.

Depuis quelques années, le M.C.C.I. a fait des efforts importants afin d'attirer les immigrants investisseurs vers le secteur manufacturier, dont on sait que les investissements ont un impact important sur la création d'emplois. Ces efforts ont porté fruit, et depuis l'an passé le secteur manufacturier a pris une importance relativement plus grande, représentant 23 % des candidats par rapport à 18 %, qui était la proportion traditionnelle des candidats se dirigeant vers ce secteur. Notons aussi, depuis l'an passé, un fort intérêt des immigrants investisseurs pour le secteur tertiaire (71 % en 1984 et 1985), c'est-à-dire les entreprises de services. Ce dernier phénomène a coïncidé avec l'arrivée croissante d'immigrants investisseurs de l'Extrême-Orient et du Moyen-Orient.

## Les parents aidés et autres indépendants

Au cours de l'année 1985-1986, on a noté une baisse significative dans la catégorie des parents aidés dont le nombre de dossiers est passé de 1 384 à 1 063 (−23.2 %). Par contre, les cas acceptés furent plus nombreux; ils ont augmenté de 98 à 130 et représentent 12.2 % des dossiers, comparativement à 7.1 % en 1984-1985.

En ce qui concerne les autres indépendants, leur nombre s'est accru de 11.2 %, passant de 3 444 à 3 830. D'autre part, l'augmentation relative des cas acceptés a été encore plus forte, passant de 52.5 % à 65.3 % du total.

### *La réunification des familles*

Le nombre de dossiers traités dans la catégorie de la famille — de loin la catégorie la plus importante — est demeuré sensiblement le même, soit 6 091 comparativement à 5 978 l'année précédente. Par contre, l'importance relative des dossiers de cette catégorie a légèrement fléchi, passant de 57.3 % à 54.9 %.

### *Les réfugiés*

Le nombre de réfugiés acceptés en 1985-1986 a diminué de 18.6 % et se situe maintenant à 1 096. Ces chiffres ne correspondent toutefois pas à la situation réelle puisque des personnes sélectionnées dans le cadre de programmes spéciaux ou en vertu de considérations humanitaires apparaissent dans la catégorie «autres indépendants».

### *Les personnes acceptées en dérogation*

Le *Règlement* permet au ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration d'accepter des demandes d'immigration qui ne répondent pas aux critères mentionnés dans la grille de sélection du Québec. L'article 18c du *Règlement* permet au ministre d'approuver des demandes d'immigration en vertu de considérations humanitaires: ce pouvoir de dérogation a été utilisé en faveur de 1 597 personnes, comparativement à 2 614 en 1984-1985. D'autre part, l'article 40 permet au ministre d'accepter en dérogation des candidats qui manifestent des qualités personnelles exceptionnelles et dont la venue au Québec répond à un besoin particulier: cet article a été appliqué en faveur de 1 969 personnes, comparativement à 1 423 en 1984-1985.

Tableau II

**Activités de sélection en 1985-1986**

| Catégorie | (%) | Dossiers acceptés | (%) | Dossiers refusés | (%) | Dossiers annulés | (%) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Entrepreneurs | ( 2,2) | 204 | (79,3) | 1 | ( 0,3) | 53 | (20,4) | 258 |
| Travailleurs autonomes | ( 1,1) | 112 | (78,0) | 2 | ( 1,4) | 30 | (20,6) | 144 |
| Retraités | ( 3,1) | 200 | (83,1) | 11 | ( 4,5) | 31 | (12,4) | 242 |
| Autres indépendants | ( 26,2) | 2 498 | (65,3) | 498 | (13,0) | 834 | (21,7) | 3 830 |
| Parents aidés | ( 1,2) | 130 | (12,2) | 816 | (76,8) | 17 | (11,0) | 1 063 |
| Réfugiés | ( 11,3) | 1 096 | (79,3) | 47 | ( 3,4) | 239 | (17,3) | 1 382 |
| Famille | ( 54,9) | 5 278 | (86,6) | 0 | ( 0,0) | 813 | (13,4) | 6 091 |
| **Total** | **(100,0)** | **9 518** | **(73,2)** | **1 375** | **(10,5)** | **2 117** | **(16,3)** | **13 010** |

Tableau III
**Activités de sélection en 1984-1985**

| Catégorie | (%) | Dossiers acceptés | (%) | Dossiers refusés | (%) | Dossiers annulés | (%) | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Entrepreneurs | ( 2,4) | 214 | (75,9) | 8 | ( 2,8) | 60 | (21,3) | 282 |
| Travailleurs autonomes | ( 2,5) | 224 | (76,7) | 13 | ( 4,5) | 55 | (18,8) | 292 |
| Retraités | ( 2,0) | 183 | (76,6) | 4 | ( 1,7) | 52 | (21,8) | 239 |
| Autres indépendants | ( 20,0) | 1 809 | (52,5) | 909 | (26,4) | 726 | (21,1) | 3 444 |
| Parents aidés | ( 1,1) | 98 | ( 7,1) | 1 168 | (84,4) | 118 | ( 8,5) | 1 384 |
| Réfugiés | ( 14,9) | 1 347 | ( 8,8) | 26 | ( 1,7) | 157 | (10,3) | 1 530 |
| Famille | ( 57,3) | 5 192 | (86,9) | 0 | ( 0,0) | 786 | (13,1) | 5 978 |
| **Total** | **(100,0)** | **9 067** | **(68,9)** | **2 128** | **(16,2)** | **1 954** | **(14,9)** | **13 149** |

## L'immigration temporaire

Le M.C.C.I. a pour mandat de sélectionner les ressortissants étrangers désirant s'installer au Québec pour une durée limitée afin d'étudier, de travailler ou de subir un traitement médical. Le programme d'immigration temporaire permet au Ministère de sélectionner les résidents temporaires en conformité avec les politiques québécoises en matière d'enseignement, de travail et de santé. Conformément aux dispositions du *Règlement*, le Ministère émet un certificat d'acceptation du Québec (C.A.Q.) aux ressortissants étrangers se qualifiant comme résidents temporaires.

### *Les étudiants*

Au 15 octobre 1985, 7 850 étudiants étrangers poursuivaient des études dans les divers établissements d'enseignement du Québec. En comparaison, au 15 octobre 1984, on dénombrait 7 252 étudiants étrangers.

Tableau IV
**Les étudiants étrangers**

| | 1985 | 1984 | 1983 |
|---|---|---|---|
| Niveau universitaire | 6 042 | 5 869 | 5 436 |
| Niveau collégial | 472 | 457 | 839 |
| Culture personnelle | 223 | 160 | 363 |
| Niveau secondaire | 619 | 443 | 523 |
| Niveau primaire | 476 | 323 | 389 |
| **Total** | **7 832** | **7 252** | **7 550** |

Il faut cependant préciser que ces statistiques ne donnent qu'un portrait instantané de la réalité en date du 15 octobre de l'année considérée (1985) et n'incluent pas, notamment, les étudiants qui viennent au Québec pour des cours de langue intensifs pendant l'été. Au total, le nombre de C.A.Q. accordés en 1985 par le Ministère à des étudiants étrangers s'élève à 11 152 comparativement à 13 173 en 1984.

### *Les travailleurs temporaires*

Il existe deux catégories de travailleurs étrangers, ceux qui doivent détenir une offre d'emploi approuvée par le M.C.C.I. et ceux qui sont exempts de cette obligation. En ce qui a trait à la première catégorie, l'employeur doit démontrer qu'il a été incapable de recruter localement. Quant à la seconde catégorie, elle comprend, à titre d'exemple, les étudiants étrangers enseignant à temps partiel ou participant à un stage de formation dans le cadre de leur programme d'études.

Cependant, à la suite d'une entente administrative avec la C.E.I.C., le Ministère n'exerce ses pouvoirs de sélectionner cette clientèle que pour une certaine proportion de celle-ci. En effet, le Ministère n'intervient généralement pas dans le cas des travailleurs étrangers qui sont exemptés de la procédure de confirmation d'emploi et qui n'entrent au Québec que pour peu de temps. C'est le cas, par exemple, des personnes vivant au Québec pour superviser l'installation de matériel spécialisé acheté à l'étranger ou encore pour offrir des services bénévoles à un organisme religieux.

Ainsi, si la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (C.E.I.C.) a accordé, en 1985, 27 781 permis de travail à des ressortissants étrangers se destinant au Québec, par rapport à 26 490 permis en 1984, le Ministère, quant à lui, a accordé en 1985 un total de 7 513 C.A.Q. à des ressortissants étrangers travaillant temporairement au Québec, comparativement à 7 398 en 1984. Les autorisations émises par le Ministère ont touché principalement les universitaires, professeurs et chercheurs invités, de même que les gens d'affaires en séjour temporaire au Québec.

Dans la catégorie des travailleurs astreints à la confirmation d'offre d'emploi, on note une légère hausse des offres d'emploi approuvées par le Service des travailleurs du M.C.C.I. En 1985, le M.C.C.I. a approuvé 2 786 offres d'emploi, contre 2 564 en 1984, ces chiffres reflétant une certaine reprise de l'activité économique. Il est à noter que quelque 38 % des offres d'emploi approuvées, soit 1 082, concernaient des travailleurs domestiques.

### *Les cas médicaux*

Le Ministère autorise les ressortissants étrangers à séjourner au Québec afin d'y recevoir un traitement médical lorsque les soins requis pour leur état de santé ne sont pas disponibles dans leurs pays de résidence. En 1985, 95 personnes ont reçu un C.A.Q. dans le cadre de ce programme, contre 84 personnes en 1984.

## La consultation sur les niveaux d'immigration

Pour la première fois, le 3 octobre 1985, le Conseil des ministres prenait une décision sur le nombre d'immigrants que le Québec pourrait accueillir en 1986, décision fondée sur le mémoire que le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration avait présenté au Conseil des ministres le 19 septembre. Ce mémoire du ministre du M.C.C.I. incorporait les résultats et les recommandations de la consultation tenue au cours de l'été auprès des partenaires sociaux du Ministère.

En effet, au terme de la Conférence socio-économique sur le Québec dans le monde de décembre 1984, le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration s'engageait, envers les participants à la Conférence, à tenir une consultation systématique sur la détermination annuelle des niveaux d'immigration souhaitables pour le Québec.

Le mécanisme de consultation s'est amorcé par la préparation de quatre documents: *Objet et problématique de la consultation sur les niveaux d'immigration pour 1986, Aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec, Évolution de l'immigration internationale au Québec au cours de la décennie 1975-1984,* et *Situation démographique et économique du Québec en 1984.* Au mois de mai 1985, ces documents furent transmis aux participants à la Conférence et aux partenaires plus immédiats du Ministère, accompagné du document ayant servi à la détermination du niveau d'immigration pour 1985, et d'une lettre les invitant à soumettre leurs commentaires au ministre.

Au cours du mois d'août, le secrétariat de la consultation procédait à la compilation des réponses, préparait le bilan de l'exercice et rédigeait le mémoire à l'intention du ministre du M.C.C.I. En septembre, le Ministre soumettait le mémoire à ses collègues du Conseil des ministres, qui ont pris une décision le 3 octobre. Cette procédure est une autre innovation par rapport aux années précédentes: la décision est dorénavant prise par le Conseil des ministres, et non plus par le seul ministre du M.C.C.I.

Dès le 4 octobre, le ministre du M.C.C.I. communiquait la décision du Québec à son homologue fédérale, madame Flora MacDonald, en lui transmettant également le document faisant état des considérations analytiques qui ont servi à la détermination du niveau d'immigration.

Le niveau d'immigration pour 1986 est fixé à 18 000 entrées, réparties dans les catégories suivantes:

— 5 500 admissions au titre de la réunification des familles;

— 3 500 admissions pour l'immigration économique;

— 4 000 admissions pour des motifs humanitaires;

— 5 000 entrées de revendicateurs du statut de réfugié.

Enfin, mentionnons que le processus de consultation pour la détermination du niveau d'immigration pour 1987, amorcé à la fin du présent exercice, a été maintenu et amélioré.

## Les revendicateurs du statut de réfugié

Le M.C.C.I. a dû, au cours des récentes années, consacrer une part croissante de ses énergies à la clientèle des revendicateurs du statut de réfugié. Sont donc mis à contribution les services de sélection, les services d'accueil et de soutien et, maintenant, ceux de la formation linguistique.

Les revendicateurs du statut de réfugié sont des personnes qui demandent, généralement au moment de leur arrivée au pays, d'être reconnues comme réfugiés au sens de la Convention de Genève et d'être à ce titre autorisées à demeurer au Canada comme résidents permanents.

Traditionnellement limité à quelques dizaines de cas par mois, le nombre de requêtes du statut de réfugié déposées au Canada même s'est considérablement accru à compter du début des années 80. C'est ainsi que pour le Québec seulement, le nombre de ces requêtes était d'environ 200 par mois au début de 1984, puis de 250 par mois à la fin de la même année. En 1985, cette moyenne mensuelle s'est établie à 375 cas pendant le premier semestre, puis à environ 500 demandes mensuelles pour les six derniers mois de l'année. En tenant compte des dépendants, le Québec a donc accueilli, entre avril 1985 et mars 1986, environ 6 900 personnes revendiquant le statut de réfugié.

Le tableau qui suit donne la répartition de ces arrivées, par principaux pays d'origine.

Tableau V

**Les revendicateurs du statut de réfugié**

| Pays d'origine | 1985-1986 | % du total |
|---|---|---|
| Sri Lanka | 1 535 | 29,3 |
| Iran | 567 | 10,8 |
| Rép. Dominicaine | 500 | 9,5 |
| Haïti | 415 | 7,9 |
| El Salvador | 302 | 5,7 |
| Ghana | 180 | 3,4 |
| Jamaïque | 173 | 3,3 |
| Afghanistan | 146 | 2,8 |
| Guatemala | 107 | 2,0 |
| Inde | 103 | 1,9 |
| Pérou | 101 | 1,9 |
| Chili | 64 | 1,2 |
| Guyana | 60 | 1,1 |
| Bolivie | 51 | 0,9 |
| Autres | 936 | 17,9 |
| **Total** | **5 240*** | |

* Chefs de famille seulement. Avec les dépendants, le nombre des revendicateurs s'établit à 6 900 personnes.

Il faut noter que la part du Québec dans le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié est très importante. Le Québec reçoit en effet environ 50 % des revendicateurs venant au Canada, alors que sa part traditionnelle de l'immigration canadienne est d'environ 16 %, et que sa population représente 26 % de l'ensemble canadien.

Soulignons, par ailleurs, que l'augmentation considérable du nombre de revendicateurs du statut de réfugié au cours des dernières années a eu pour effet d'enliser le mécanisme fédéral d'étude de ces requêtes. C'est ainsi que 20 000 personnes attendent présentement au Canada une réponse définitive à leur requête du statut de réfugié. Environ 10 000 de ces personnes se trouvent au Québec.

En mai 1984, le Conseil des ministres confirmait l'accessibilité des revendicateurs du statut de réfugié à ces différents services et il en systématisait l'accès en assujettissant celui-ci à l'obtention, par les revendicateurs du statut de réfugié, d'une attestation d'identité émise par le M.C.C.I.

### L'attestation d'identité et le suivi

La Division des changements de statut rattachée à la Direction des services de sélection à l'étranger s'est vu confier la responsabilité d'établir, au profit des revendicateurs, l'attestation d'identité. Il s'agit d'un document comportant diverses informations nominatives sur le détenteur, de même que des renseignements utiles aux services gouvernementaux québécois susceptibles de traiter avec celui-ci. Soulignons que l'attestation d'identité est émise pour une période d'un an et qu'elle est renouvelable.

En plus d'émettre l'attestation d'identité qui ouvre la porte aux autres services gouvernementaux, la Division des changements de statut assure un suivi général des revendicateurs. C'est ainsi qu'elle établit les listes d'émission des cartes d'assurance-maladie et les listes de renouvellement de ces cartes. De même, elle avise les centres Travail-Québec lorsqu'un revendicateur cesse, pour une raison ou une autre, d'être admissible aux prestations d'aide sociale. Elle suit aussi l'évolution de la requête du statut de réfugié auprès de la C.E.I.C. Bref, elle tient à jour le dossier de chacun des revendicateurs et elle échange avec les divers interlocuteurs gouvernementaux des informations pertinentes.

Rappelons que dans les cas où les revendicateurs se voient reconnaître le statut de réfugié, ils peuvent dès lors faire valoir une demande de résidence permanente.

### L'orientation et le soutien

La Division de l'accueil et du soutien, rattachée à la Direction de l'adaptation, voit la plupart des revendicateurs ayant fait l'objet d'une attestation d'identité. Elle fournit à ceux-ci des services psychosociaux reliés à l'orientation des revendicateurs vers les autres intervenants gouvernementaux québécois. Elle agit donc, à ce titre, comme intermédiaire entre les revendicateurs et les structures gouvernementales susceptibles de fournir à ceux-ci des services spécialisés. C'est ainsi que:

— elle réfère aux centres Travail-Québec les revendicateurs devant recevoir des prestations d'aide sociale;

— elle assure, en collaboration avec le Centre de services sociaux du Montréal métropolitain (C.S.S.M.M.), l'hébergement provisoire des revendicateurs qui en ont besoin;

— elle réfère au service compétent du C.S.S.M.M. les enfants mineurs non accompagnés;

— elle distribue aux revendicateurs les cartes d'assurance-maladie émises par la R.A.M.Q.;

— elle fournit aux revendicateurs diverses autres informations utiles à leur insertion dans la société québécoise.

Notons enfin que cette division assure également le lien entre des revendicateurs et certains organismes non gouvernementaux travaillant auprès de ceux-ci. Ainsi le M.C.C.I. a établi une entente de collaboration avec six organismes communautaires: la Maison internationale de la Rive-Sud, le Centre social d'aide aux immigrants, l'Hirondelle, la Maisonnée, le Moutier et le Service d'accueil des néo-québécois et immigrants.

## Les services aux immigrants

### De l'accueil et du soutien

Le Ministère assure aux nouveaux résidents des services professionnels d'aide à l'établissement qui vont de l'accueil à l'aéroport à l'orientation scolaire et professionnelle en passant par les attestations de scolarité et les services sociaux, selon les besoins de chacun. De plus, les réfugiés bénéficient d'un accueil particulier et d'un suivi prolongé afin de soutenir leur établissement physique, social, économique et culturel.

#### *L'accueil général*

Au cours de l'exercice 1985-1986, les agents d'accueil du M.C.C.I. ont reçu 9 963 personnes aux aéroports de Mirabel et de Dorval, dont 2 220 étudiants. À Mirabel, les agents d'accueil du M.C.C.I. travaillent tous les jours de l'année, tandis qu'à Dorval, on les retrouve seulement aux périodes de pointe d'arrivée des étudiants étrangers, c'est-à-dire aux mois d'août, septembre, décembre et janvier. Les agents procèdent à la vérification des pièces d'identité et autres documents pertinents et donnent des renseignements généraux et des conseils appropriés aux besoins de chacun, qu'il s'agisse de changer sa monnaie, de se rendre à l'université, de trouver un logement ou de prendre un taxi. Ces agents d'accueil parlant français, anglais, espagnol, créole ou vietnamien disposent aussi de documents d'information traduits en huit langues.

Au siège social du Ministère, 43 280 clients ont été accueillis et aidés dans leur démarche de premier établissement. Le Service de renseignements téléphoniques (27 119 appels) complète l'accueil de personne à personne en répondant aux clients qui ont besoin d'être confirmés dans leur démarche d'immigration et en les orientant vers le service approprié.

#### *L'accueil des réfugiés*

Les réfugiés sélectionnés à l'étranger bénéficient d'un accueil aux aéroports et d'un suivi psychosocial et administratif pendant la première année de leur établissement au Québec. Cette clientèle comptait 1 382 personnes en 1985-1986, dont environ la moitié sont des réfugiés du Sud-Est asiatique, les autres venant principalement de l'Europe de l'Est et de l'Amérique centrale. Le suivi psychosocial et administratif amène les agents d'accueil du Ministère à se rendre parfois au domicile des réfugiés dont l'adaptation devient problématique, à effectuer des démarches pour eux auprès d'institutions publiques (écoles, hôpitaux, aide juridique, régie du logement, etc.) et à assister certains groupes parrains dans leur prise en charge des réfugiés.

Par ailleurs, le M.C.C.I. a prolongé, en 1985-1986, deux programmes spéciaux d'accueil des réfugiés en permettant à dix personnes souffrant de tuberculose d'être accueillies et traitées au Québec et à cinq enfants mineurs non accompagnés d'être pris en charge par des familles d'accueil reliées aux organismes reconnus par le ministère des Affaires sociales.

Enfin, à l'invitation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), le M.C.C.I. a mis sur pied un programme expérimental qui permettra au Québec d'accueillir dix réfugiés handicapés sans famille. L'expérience sera évaluée, en juin 1986, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### *Le parrainage collectif des réfugiés*

Le Ministère a traité, en 1985-1986, 145 demandes de parrainage collectif présentées par divers groupes de citoyens venant surtout de la région de Montréal. Au cours du même exercice, le Québec a reçu 370 réfugiés parrainés dont 141 avec engagement auprès du M.C.C.I. et 229 avec engagement auprès de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Ce programme permet à des Québécois de prendre en charge pour un an, à compter de leur arrivée, des réfugiés qui bénéficieront ainsi d'une possibilité d'intégration plus facile à leur nouvelle société. Cet engagement d'ordre financier et socioculturel est aussi un mode concret d'expression de la solidarité internationale de nos concitoyens.

#### *Les services sociaux*

Au cours de l'exercice 1985-1986, la Division des services sociaux a reçu en entrevue 1 982 nouveaux résidents pour répondre à divers besoins au plan administratif et au plan psychosocial. Au cours de la même période, le Ministère a poursuivi son travail d'information auprès des intervenants des réseaux publics et parapublics. Les travailleurs sociaux ont aussi collaboré au processus de sélection pour l'étude de 38 dossiers exigeant une expertise psychosociale.

### *En COFI*

Le Service d'accueil et de soutien aux immigrants du ministère s'étend jusque dans les centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) à Montréal. Dans chaque institution, les stagiaires aux cours de français bénéficient des services d'un agent d'établissement qui leur vient en aide dans les multiples situations qu'ils ont à affronter pour la première fois dans leur nouvelle société.

## L'évaluation et la référence scolaire et professionnelle

### *Les équivalences*

Dans le but de faciliter l'insertion de l'immigrant soit dans le milieu académique, soit dans le monde du travail, le M.C.C.I. a émis 2 871 attestations d'équivalences d'étude, dans le cadre du protocole établi entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. De plus, suite à une autre entente établie avec les commissions scolaires, entente qui a pris effet en juillet 1985, le M.C.C.I. a produit, à la demande de ces dernières, 225 équivalences, ce qui établit à 3 076 le nombre total d'équivalences émises au cours du présent exercice.

### *La référence scolaire et professionnelle*

Au cours de sa première année de fonctionnement, la Division de la référence scolaire et professionnelle a surtout fait porter ses efforts sur l'identification des besoins de la clientèle, sur les orientations à donner à son action et les moyens à privilégier pour informer l'immigrant en matière scolaire et professionnelle et l'aider dans des choix qui engagent son avenir et ses conditions de vie au Québec.

La Division a aussi établi de nombreux contacts avec des partenaires des grands réseaux de l'éducation et de la main-d'oeuvre tout comme dans les corporations professionnelles et les différents corps de métier afin de les associer éventuellement à ses activités. Enfin, elle a aussi participé à diverses tables de concertation des communautés culturelles préoccupées de répondre aux besoins d'adaptation des immigrants et particulièrement à ceux des femmes, et elle a contribué aux travaux du Secrétariat de l'éducation des adultes.

## La formation linguistique

La formation linguistique offerte aux adultes immigrants vise à faciliter leur intégration à la société québécoise et à les insérer sur le marché du travail grâce à une préparation socio-linguistique adéquate.

Afin d'atteindre ses objectifs de francisation des immigrants, le M.C.C.I. maintient en opération un réseau de huit centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) dont trois sont situés à l'extérieur de Montréal (Hull, Québec, Sherbrooke).

Pour rejoindre la plus vaste clientèle possible, différentes formes de cours sont offerts à la population.

### Des cours pour tous

#### *Les cours à temps plein*

Tout d'abord, dans le cadre du Programme national de formation en établissement (P.N.F.E.), les COFI offrent des cours à plein temps aux immigrants des différentes catégories se destinant au marché du travail. C'est ainsi que, par le biais de ce programme, environ 2 200 immigrants auront bénéficié en 1985-1986 de 30 semaines de cours de français. En plus de recevoir cette formation gratuitement, environ 60 % de la clientèle reçoit une allocation de formation hebdomadaire variant entre 88,00 $ et 150,00 $, selon la situation familiale des stagiaires. Il convient de rappeler que 50 % de cette clientèle se compose de femmes. Il est également intéressant de noter qu'un test de dépistage a été élaboré à l'intention de la clientèle analphabète. Cette dernière est regroupée dans un COFI où elle bénéficie d'une approche pédagogique spéciale et de conditions particulières d'enseignement.

#### *Les cours intensifs*

Ensuite, en vertu d'accords avec le Secrétariat d'État fédéral dans le cadre des programmes de citoyenneté, le Ministère offre des cours à temps partiel selon des formules variées et souples.

C'est ainsi qu'en 1985-1986, 12 800 heures/groupe auront été réservées aux cours intensifs. Cette approche initiée par la Direction de la formation linguistique semble très bien convenir à la population immigrante. Selon cette formule, le stagiaire s'inscrit sur une base mensuelle à raison de 16 périodes/semaine, les cours ayant lieu en matinée. Chacun est libre de se réinscrire au besoin, jusqu'à concurrence de huit fois. Les inscriptions à ce type de formation s'élèvent à environ 2 600 en 1985-1986.

#### *Les cours sur mesure*

De plus, il existe des cours dits sur mesure. Comme l'appellation le suggère, il s'agit ici d'une formule qui prône une souplesse optimale à deux niveaux. Tout d'abord, ces cours se donnent dans des endroits et à des heures choisis par la clientèle. Que ce soit dans les locaux des différents groupes ethniques, dans un C.L.S.C. ou ailleurs, le personnel enseignant se rend sur place, réduisant ainsi au minimum les problèmes reliés aux déplacements souvent difficiles pour ce type de clientèle. Ces cours peuvent avoir lieu aussi bien en soirée que pendant la fin de semaine.

Via les différentes formules, y compris les cours du soir, il a été offert plus de 35 000 heures/groupe en 1985-1986.

Enfin, pour compléter son action, le Ministère offre des contrats de services, via les commissions scolaires, totalisant plus de 30 000 heures/groupe. Il y a eu environ 7 000 inscriptions pour ces activités en 1985-1986. De plus, un projet pilote d'enseignement du français à l'intention des revendicateurs du statut de réfugié a été réalisé de janvier 1986 à mars 1986. Environ 1 000 stagiaires ont bénéficié de ce programme.

### La réforme pédagogique

Les centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) existent depuis 1968, et relèvent de la Direction de la formation linguistique du M.C.C.I. Ils ont comme mission d'aider les immigrants à s'adapter au Québec et à s'intégrer au marché du travail. Le but visé par les COFI est de fournir à l'immigrant tous les outils nécessaires ou informations utiles afin de lui permettre de participer activement à la vie culturelle, sociale et économique. On y retrouve donc à la fois un volet de formation linguistique et un volet d'adaptation à la vie québécoise.

Après plusieurs années de fonctionnement, une réforme pédagogique a été amorcée dans le but de répondre, de la façon la plus adéquate possible, aux besoins langagiers de la clientèle en tenant compte de l'évolution en didactique des langues secondes et en produisant du matériel pédagogique adapté à la clientèle.

Par ailleurs, de nombreux efforts ont été déployés pour produire du matériel pédagogique spécialement destiné à l'enseignement du français aux adultes immigrants et correspondant aux nouvelles tendances de la didactique des langues secondes. À titre d'exemple, mentionnons *L'écrit dans la vie courante de l'immigrant* (1985), *Programme des cours intensifs* (1985), des documents vidéo de même que plusieurs documents pédagogiques élaborés pour répondre à des besoins particuliers: alphabétisation, matériel pour classes faibles, cours pour secrétaires, cours pour infirmières. Certains de ces documents ont été diffusés dans le réseau et quelques-uns dans d'autres institutions.

Accompagnant cette réforme pédagogique, de nouvelles dispositions ont été prises afin de mieux gérer l'acte d'enseignement: les entrées de stagiaires se font désormais aux six semaines et les professeurs fournissent, à cette occasion, un programme d'action faisant état de leurs objectifs d'enseignement et d'adaptation.

Enfin, à l'invitation du ministère des Relations internationales, la Direction de la formation linguistique du M.C.C.I. a participé au Salon Expolangues 1986. Cet événement d'envergure internationale a permis au Québec de faire connaître quelques documents pédagogiques utilisés dans le cadre de la formation linguistique des immigrants et élaborés dans la foulée de la réforme pédagogique.

## Les garderies

Depuis sa création, le réseau des COFI offre à sa clientèle à temps plein un service gratuit de garderie tant sur place que via des contrats de service avec différents partenaires. Selon les volumes annuels d'immigration, un nombre de places/enfant est réservé pour satisfaire aux besoins de services de garde pour la clientèle. On peut ainsi accueillir jusqu'à 500 enfants.

Or, en 1985, le gouvernement fédéral, à l'intention des bénéficiaires d'allocation de base, a modifié sa réglementation découlant de la Loi sur le Programme national de formation professionnelle. Cette modification a eu plusieurs effets. Entre autres, elle a entraîné le versement d'allocations pour charge de famille aux parents nécessitant un service de garde et le libre choix par les bénéficiaires du mode de garde qu'ils souhaitent adopter pour assurer la garde de leurs enfants. Pour sa part, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a dû également, face à cette situation, revoir ses engagements contractuels. De nouvelles dispositions mises en place avec de nouveaux partenaires ont permis de maintenir les services de garde déjà offerts en COFI tout en respectant le choix des parents relatif au mode de garde retenu par ceux-ci.

Tableau VI

**Cours à temps plein 1985-1986**

| COFI et Commissions scolaires | (1) Report jours/élève 1984-1985 | (2) Achats jours/élève 1985-1986 | (3) = (1) + (2) Total jours/élève utilisés 1985-1986 | Report jours/élève 1986-1987 |
|---|---|---|---|---|
| Alain-Grandbois | 14 085 | 53 055 | 67 140 | 15 975 |
| Maurice-Lefebvre | 14 400 | 45 756 | 60 156 | 15 278 |
| Nord | 12 600 | 50 010 | 62 610 | 15 240 |
| Olivar-Asselin | 16 275 | 37 470 | 53 745 | 11 970 |
| Saint-Charles | 3 150 | — | 3 150 | — |
| Estrie | 2 925 | 5 880 | 8 805 | 3 120 |
| Québec | 5 850 | 22 020 | 27 870 | 7 095 |
| Outaouais | 2 775 | 5 730 | 8 505 | 1 020 |
| C.S.R. Provencher | — | 2 010 | 2 010 | 210 |
| Mauricie | 60 | — | 60 | — |
| Vieilles-Forges | 300 | — | 300 | — |
| Valleyfield | 72 | — | 72 | — |
| Saint-François | — | 390 | 390 | 1 860 |
| **Total** | **72 492** | **222 321** | **294 813** | **71 768** |

Tableau VII

**Cours à temps partiel en gestion directe, 1985-1986**

| Région | Heures/groupe |
|---|---|
| Québec | 10.5 |
| Estrie | 804.3 |
| Outaouais | 1 232.0 |
| **Sous-total** | **2 046,8** |
| Montréal | |
| Cours sur mesure | 20 958.0 |
| Cours intensifs | 13 127.4 |
| Cours du soir | 5 399.7 |
| Cours intensifs (fin de semaine) | 4 517.0 |
| **Sous-total** | **44 002,1** |
| **Total** | **46 048,9** |

Tableau VIII

**Cours à temps partiel en sous-traitance 1985-1986**

| Liste des commissions scolaires régionales ou locales | Nombre d'heures/ groupe en 1985-1986 | Coût $ |
|---|---|---|
| Blainville/Deux-Montagnes | 90 | 2 790 |
| Chambly | 1 150 | 37 950 |
| Jérôme-le-Royer | 370 | 11 470 |
| Lakeshore/Baldwin-Cartier | 2 130 | 66 030 |
| Lignery | 612 | 19 584 |
| Commission des écoles catholiques de Montréal | 11 413 | 388 042 |
| Sainte-Croix | 7 299 | 248 166 |
| Saint-François | 729 | 21 870 |
| Chicoutimi | 378 | 10 962 |
| Sault-Saint-Louis | 370.30 | 10 744.50 |
| Mauricie | 147 | 4 410 |
| Provencher | 180 | 5 580 |
| Lac-Témiscamingue | 300 | 8 700 |
| Bois-Francs | 108 | 3 132 |
| Vieilles-Forges | 156 | 4 524 |
| **Total** | **25 432,30** | **843 954,50** |

Tableau IX

**Sommaire des activités de garderie 1985-1986 au 31 mars 1986**

| Garderies | Nombre places achetées | Coûts bruts $ | Coûts O.S.G.E.[1] $ | Part O.S.G.E. % | Coûts M.C.C.I. $ | Part M.C.C.I. % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Autour du monde/ Alain-Grandbois | 50 | 40 440,00 | 25 187,50 | 62 | 15 252,50 | 38 |
| Enfankiri/ Maurice-Lefebvre | 45 | 43 716,00 | 31 665,00 | 72 | 12 051,00 | 28 |
| Les Gardelunes/ Nord | 29 | 34 832,00 | 21 402,00 | 61 | 13 430,00 | 39 |
| Agence S.G.M.F.M.M. | 3* | 9 215,55 | 1 822,00 | 20 | 7 393,55 | 80 |
| Château de Sable/ Québec | 2 | 1 045,00 | 800,00 | 77 | 245,00 | 23 |
| Les Amis de la maison blanche/ Estrie | 1 | 1 211,25 | 760,00 | 63 | 451,25 | 37 |
| Mimi Coco Enr. Estrie | 2 | 2 220,00 | 1 660,00 | 75 | 560,00 | 25 |
| **Totaux** | **132** | **132 679,80** | **83 296,50** | **63** | **49 383,30** | **37** |

Tableau IX

**Sommaire des activités de garderie 1985-1986 au 31 mars 1986** (suite)

| [illegible] | Jours/ places achetées (260 jours/ an) | Jours/ places occupées (sans allocation) | Occupation % | Coûts moyens jours/ places occupées | Jours/ places occupées (avec allocation) | Occupation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | 13 000 | 3 410 | 26 | 4,47 | 8 930 | 69 |
| [illegible] | 11 700 | 2 945 | 25 | 4,09 | 6 815 | 58 |
| [illegible] | 7 540 | 2 100 | 28 | 6,40 | 4 140 | 55 |
| [illegible] | 780 | 365 | 47 | 20,26 | 65 | 8 |
| [illegible] | 80 (40) | 80 | 100 | 3,06 | — | — |
| [illegible] | 80 | 80 | 100 | 5,64 | — | — |
| [illegible] | 180 (90) | 180 | 100 | 3,11 | — | — |
| | **33 360** | **9 160** | **27** | **5,39** | **19 950** | **60** |

* Nombre moyen de places achetées

1 Office des services de garde à l'enfance

## Les communautés culturelles

L'article 4 de la Loi sur le M.C.C.I. précise que le Ministre est responsable de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives à l'épanouissement des communautés culturelles et à leur entière participation à la vie nationale. Il est notamment chargé des programmes qui visent à maintenir et développer les cultures d'origine ainsi qu'à assurer les échanges et le rapprochement avec la communauté francophone.

Or, même si l'administration des programmes d'aide financière, décrits à la fin de ce rapport, représente une activité importante, elle ne constitue pas pour autant la principale responsabilité du M.C.C.I. à l'égard des communautés culturelles. En effet, les fonctions de liaison, d'animation et de conseil débordent largement l'aide financière et établissent en quelque sorte le cadre de la relation du Ministère avec les groupes représentatifs des différentes communautés culturelles.

Les diverses rencontres avec les membres des communautés culturelles, les séances de travail, les tables de concertation, l'assistance technique et financière ainsi que l'organisation de colloques, conférences ou semaines d'activité permettent au Ministère d'avoir une meilleure connaissance des diverses facettes des communautés culturelles et de leurs organismes. Cette connaissance des besoins amène le M.C.C.I. à intervenir dans certains dossiers intéressant cette clientèle particulière et à s'engager dans l'organisation d'activités importantes qui méritent d'être mentionnées.

### Les relations interculturelles

Le domaine des relations interculturelles a donné lieu récemment à un foisonnement sans précédent d'initiatives gouvernementales et privées. Ainsi, le Ministère a organisé, conjointement avec l'Institut québécois de recherche sur la culture, une session de réflexion d'une journée sur le thème «la sensibilisation aux relations interculturelles dans la société québécoise». La session s'est déroulée sous forme d'ateliers sur les milieux suivants: l'école, les médias et la création artistique, la jeunesse, les loisirs et les sports, les services sociaux et de santé. Les réflexions et recommandations de la quarantaine d'intervenants de ces différents milieux serviront à la préparation de la Conférence sur l'interculturel qui est prévue pour l'automne 1986.

Le M.C.C.I. a participé à nombre d'autres activités touchant le domaine de l'interculturel. En voici quelques exemples:

#### *La Conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme*

Le Ministère a participé à la Conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme, à Winnipeg, les 13 et 14 mai 1985. Le ministre Gérald Godin y a présenté la position du Québec vis-à-vis les communautés culturelles.

#### *Les communautés culturelles en France et au Québec*

Une mission québécoise s'est rendue en France du 23 au 30 janvier 1986, en vue de participer à un colloque et à un atelier de travail.

La première partie de la mission s'est déroulée à Aix-en-Provence où les représentants du M.C.C.I. ont participé au colloque «L'État devant les cultures régionales et communautaires» du 24 au 26 janvier 1986, colloque organisé par l'Association française de science politique et l'Institut d'études politiques.

L'atelier de travail s'est déroulé du 27 au 29 janvier 1986, à l'abbaye de Royaumont. Il a permis aux représentants du M.C.C.I., du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration et de la Commission des droits de la personne de s'informer de certains aspects plus marquants de la politique française à l'intention des communautés issues de l'immigration internationale.

#### *Le Colloque de la Société canadienne d'études ethniques*

Du 16 au 19 octobre 1985, cette société savante a tenu à Montréal son 8e colloque biennal. Quelque 500 universitaires et autres spécialistes des communautés culturelles y ont participé. Plus de 150 communications y furent présentées, dont quatre par des membres du personnel du Ministère. En plus d'une subvention de 5 000 $, le M.C.C.I. a apporté son aide technique à l'organisation du colloque.

#### *L'école québécoise et les communautés culturelles*

Le M.C.C.I. a participé au comité chargé de l'application du rapport «L'école québécoise et les communautés culturelles», formé en mars 1985 par le ministère de l'Éducation. Ce comité a siégé jusqu'en novembre 1985, date à laquelle il a déposé un rapport faisant état du plan d'action des unités adminis-

tratives concernées par ce dossier et des demandes de ressources financières additionnelles requises. Le M.C.C.I. demeure en liaison constante avec le M.E.Q. pour mener à bien ce dossier.

### *Le forum de l'UQAM sur l'école québécoise et l'éducation interculturelle*

Interpelé par des groupes culturels différents et nouveaux, le système scolaire québécois doit s'adapter à ces clientèles. L'université du Québec à Montréal a organisé, le 7 juin 1985, un forum pour sensibiliser l'université et le milieu éducatif à l'impact sur l'école d'une population multiethnique et multiraciale, familiariser les représentants des communautés culturelles avec les ressources universitaires et favoriser le rapprochement entre tous les intervenants de l'éducation interculturelle. Le M.C.C.I. a fourni son aide technique et un appui financier de 4 700 $ à cette initiative.

### *Racisme et discrimination*

La nature du flux migratoire des dernières années donne à la société québécoise un visage de plus en plus multiculturel et multiracial. Pour assurer que chaque personne au Québec ait la possibilité de participer à l'évolution de la société et de s'épanouir pleinement sur les plans économique, social et politique, le M.C.C.I. juge essentiel de développer des actions concrètes par l'appui financier aux organismes connus des communautés culturelles qui agissent comme porte-parole des groupes ou des individus victimes de racisme et de discrimination ou qui sont identifiés à ces clientèles.

### *Des contes populaires des communautés culturelles*

Dans un premier temps, le M.C.C.I. a subventionné une recherche qui s'est échelonnée sur neuf mois. Sur la centaine de groupes ethniques différents que l'on trouve au Québec, 16 ont pu être retenus dans les limites de temps et de budget prévus.

Le Ministère a par la suite conclu une entente avec la Commission des écoles catholiques de Montréal et développé avec ses représentants un projet de publication d'un recueil de contes populaires des communautés culturelles accompagné d'un guide pédagogique. Cette activité vise à sensibiliser la population en général à la réalité multiculturelle du Québec et à fournir aux professeurs des outils pédagogiques appropriés leur permettant d'impliquer le milieu dans cette démarche.

### *Les routes de l'immigration*

Dans la foulée des fêtes commémorant le 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier, le M.C.C.I., avec le soutien scientifique de l'Institut québécois de recherche sur la culture, a subventionné un projet de synthèse historique retraçant l'itinéraire des communautés culturelles de leur départ du pays d'origine à leur arrivée et leur installation au Québec.

Ce projet comportera la publication d'une série d'au moins dix ouvrages portant sur diverses communautés culturelles du Québec. Le tirage envisagé est de 5 000 exemplaires de chaque ouvrage qui comptera quelque 130 pages.

## Québécois à part entière

### *L'égalité en emploi*

Dans le cadre de l'application du plan d'action gouvernemental pour les communautés culturelles, le M.C.C.I. est impliqué depuis quelques années dans l'élaboration des programmes d'égalité en emploi dans la fonction publique.

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la partie III de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, traitant des programmes d'accès à l'égalité, le M.C.C.I. participe depuis le 21 octobre 1985 à un comité interministériel chargé d'étudier l'obligation contractuelle comme mesure propre à l'État ou dans les institutions subventionnées par celui-ci. De plus, un comité interne du M.C.C.I. planifie l'intervention du Ministère dans l'ensemble du dossier de l'égalité en emploi.

### *Les travailleurs des communautés culturelles*

Depuis sept ans, le Ministère subventionne des organismes engagés à défendre les droits des travailleurs des communautés culturelles, à chercher des solutions aux problèmes de placement et d'insertion dans le milieu de travail et à rendre plus accessibles les services des institutions spécialisées auprès de cette clientèle.

Au cours de l'exercice 1985-1986, le Ministère a subventionné six organismes dévoués à la cause des travailleurs des communautés culturelles, pour un montant total de 112 000 $.

En complément à l'aide financière, les représentants du M.C.C.I. se sont associés à ceux de la Commission de la santé et de la sécurité du travail pour créer un comité de travail chargé de faciliter l'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de la C.S.S.T.

### *Les femmes des communautés culturelles*

En 1985-1986, les organismes de femmes ont été subventionnés par le Ministère pour un montant total de 130 000 $. Les subventions ont été attribuées pour faciliter soit la mise sur pied et le fonctionnement d'organismes, soit la réalisation d'un programme d'activités ou des activités ponctuelles.

De plus, le programme spécial d'aide aux travaux communautaires, décrit à la fin de ce rapport, a permis à 34 bénéficiaires de l'aide sociale de participer aux travaux d'organismes de femmes engagés dans la recherche de solutions aux problèmes des femmes des communautés culturelles dans la société québécoise d'aujourd'hui. L'aide financière accordée à cette fin est de 35 350 $.

### *Le Prix des communautés culturelles*

Le lundi 7 avril 1986, la ministre Louise Robic a remis le Prix des communautés culturelles à monsieur José Henriques. Portugais d'origine, monsieur Henriques a immigré au Québec en 1971. Installé dans la région de l'Outaouais, il agit depuis 1974 à titre d'animateur socio-culturel au service des loisirs de la municipalité de Hull. Il a participé à la fondation de l'Association des Portugais de l'Outaouais et à la construction de son centre communautaire.

Rappelons que ce prix, doté d'une bourse de 15 000 $, est décerné pour la troisième année consécutive. Il est accordé annuellement à une personne qui, par son engagement communautaire, aura contribué de façon notable à la préservation, à l'enrichissement, à une meilleure connaissance d'une ou de plusieurs communautés culturelles du Québec et au rapprochement entre celles-ci et la société d'accueil.

### *Le concours «Tout l'art du monde»*

Au cours de l'exercice 1985-1986, le M.C.C.I. a mené à terme la seconde édition du concours «Tout l'art du monde» auquel plus de 300 artistes se sont inscrits.

Ce programme d'acquisition d'oeuvres d'art, qui s'adresse aux artistes québécois issus des communautés culturelles, permettra cette fois-ci à 56 créateurs, originaires de 31 pays différents, de se partager une somme de 50 000 $. Rappelons que l'objectif du concours est d'accorder une aide financière à ceux et celles dont les oeuvres seront retenues et de permettre une plus grande diffusion de l'art de ces artistes dont la contribution à la culture québécoise mérite d'être soulignée.

Après avoir été présenté d'abord à la galerie de l'UQAM, l'exposition de ce deuxième concours a fait une tournée de différentes régions du Québec. Elle comprend 19 peintures, 8 sculptures, 7 photographies, 13 médias mixtes et 9 créations d'artistes.

## Les années internationales

### *L'Année internationale de la jeunesse*

Au cours de l'Année internationale de la jeunesse, le Ministère a affecté deux employés pour agir comme conseillers techniques et agents de liaison auprès des groupes de jeunes des communautés culturelles et auprès des autres organismes gouvernementaux qui coordonnent des projets susceptibles de faire appel à la participation de ces jeunes.

Le M.C.C.I. a aussi coordonné directement et financé entièrement trois projets que des jeunes de Montréal, de Québec et de Hull ont eux-mêmes conçus et développés, bénéficiant d'une subvention de 200 000 $ accordée au chapitre de la création d'emplois et d'un montant additionnel de 85 000 $ pour les dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, le M.C.C.I. a aussi collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux en vue d'associer des jeunes des communautés culturelles au Colloque international sur la situation des filles en l'an 2000, les 29 et 30 octobre 1985.

### *L'Année internationale de la paix*

Dans le cadre de l'Année internationale de la paix proclamée par l'O.N.U., le M.C.C.I. a décidé d'offrir une première participation en choisissant le thème de la paix pour illustrer le calendrier des fêtes des communautés culturelles de l'année 1986. Les illustrations ont été réalisées, grâce à la collaboration de la Commission des écoles catholiques de Montréal, par des élèves âgés de 9 à 12 ans. Les 7 000 exemplaires ont été distribués dans les maisons d'enseignement, les organismes communautaires, et sur demande.

**Organigramme du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration au 31 mars 1986**

**Organigr**

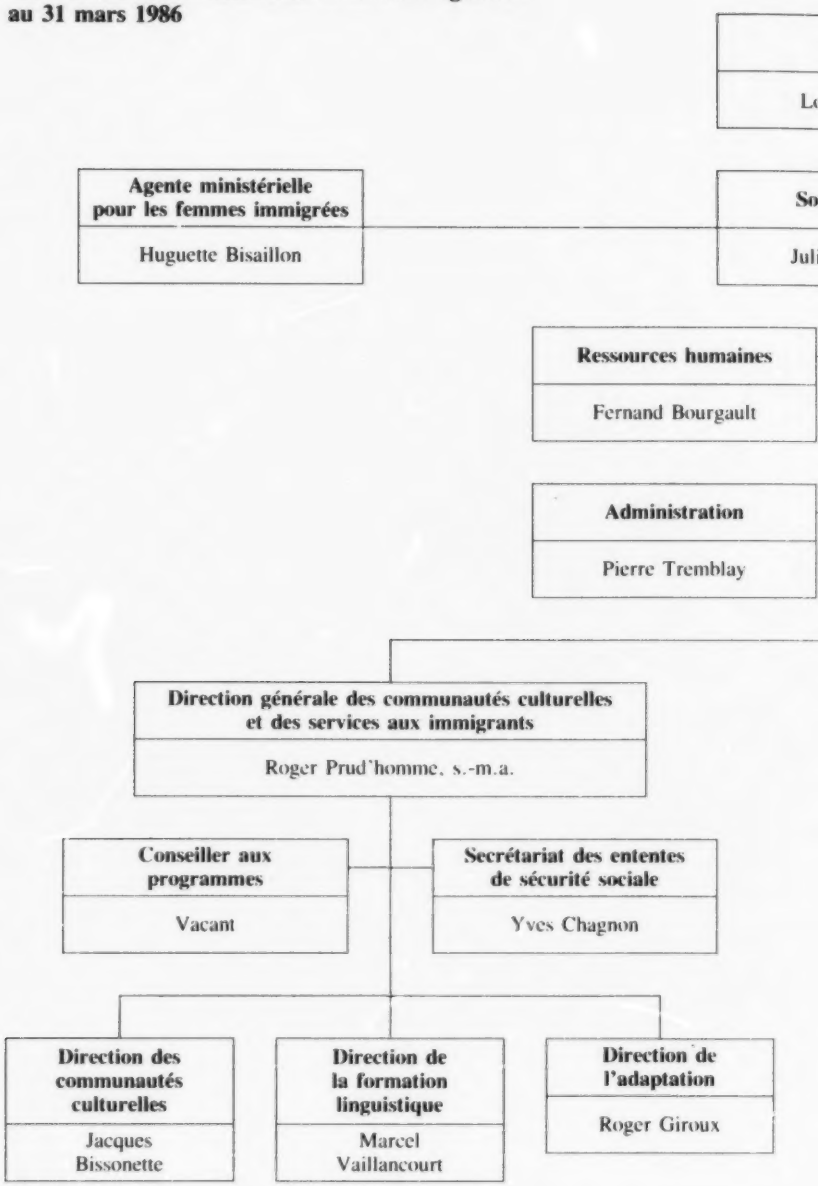

# mme général

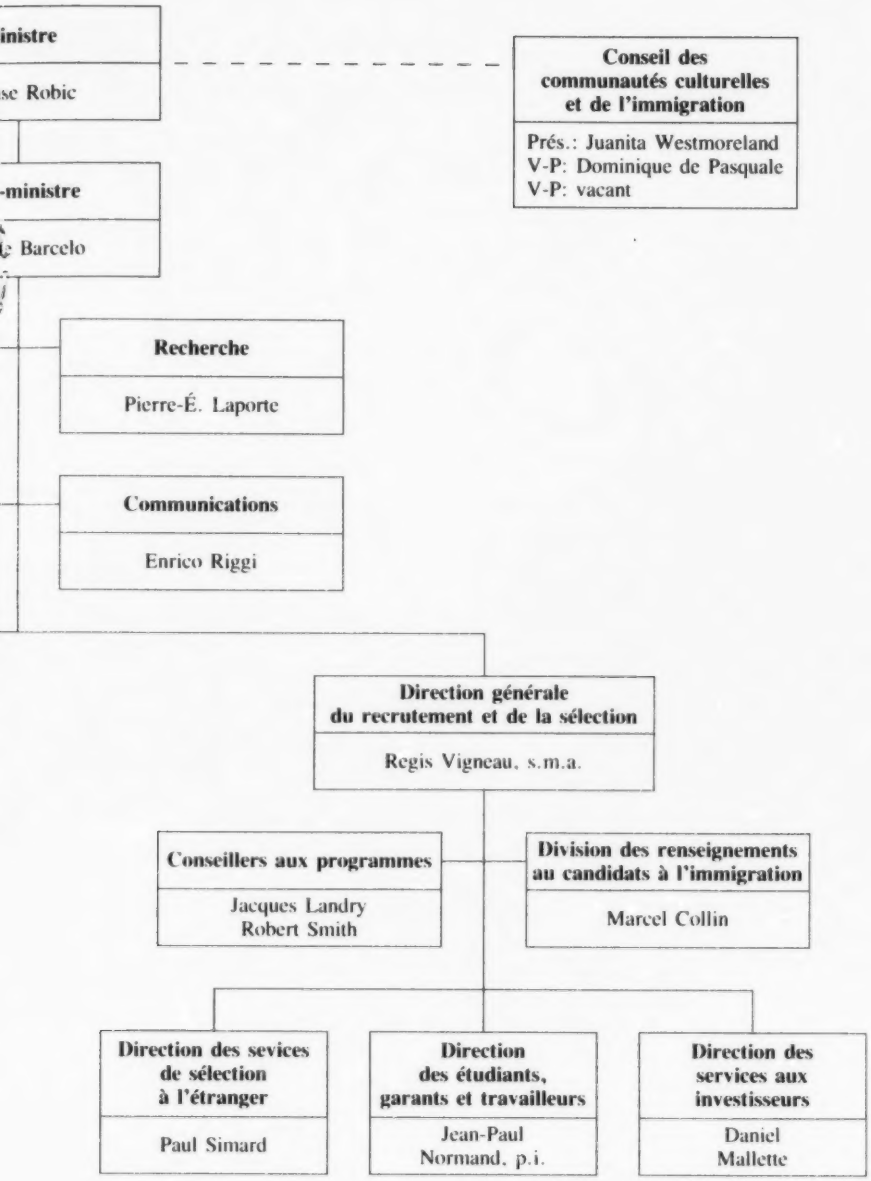
inistre
se Robic
Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
Prés.: Juanita Westmoreland
V-P: Dominique de Pasquale
V-P: vacant
-ministre
e Barcelo
Recherche
Pierre-É. Laporte
Communications
Enrico Riggi
Direction générale du recrutement et de la sélection
Regis Vigneau, s.m.a.
Conseillers aux programmes
Jacques Landry
Robert Smith
Division des renseignements au candidats à l'immigration
Marcel Collin
Direction des sevices de sélection à l'étranger
Paul Simard
Direction des étudiants, garants et travailleurs
Jean-Paul Normand, p.i.
Direction des services aux investisseurs
Daniel Mallette

## Les femmes immigrées

Les femmes immigrées définies comme étant nées à l'étranger mais vivant au Québec présentent un certain nombre de problèmes en rapport avec leur intégration à la société d'accueil.

Ces femmes, trop souvent discriminées parce que femmes et immigrées, étaient, en 1981, environ 260 000, soit 8 % de la population féminine du Québec. La très grande majorité d'entre elles, environ 88 %, est localisée à Montréal et ses environs. Elles se regroupent au sein de quelque 35 organismes. Plusieurs d'entre eux reçoivent un support technique et financier du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (M.C.C.I.). En 1985-1986, ces subventions s'élevaient à 138 500 $.

Les besoins des femmes immigrées se résument, par ordre de priorité, comme suit: apprentissage du français, information sur les lois et les programmes sociaux, conditions de travail et accès au marché de l'emploi, formation de base et formation professionnelle, accès aux services de santé et aux services socio-communautaires et particulièrement aux garderies. Il y aurait également lieu d'ajouter la question de la représentation des femmes immigrées dans les structures administratives québécoises. Ces questions sur lesquelles le M.C.C.I. fait porter son action font l'objet d'un plan triennal de travail dont le contenu a été approuvé en juin 1985.

Le M.C.C.I. a, de plus, profité de l'année de clôture de la Décennie des Nations unies pour la femme pour mettre de l'avant différents projets visant à mieux faire connaître les femmes immigrées. Parmi les plus importants, soulignons l'étude de la Direction de la recherche sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois. Également, la réédition de la brochure *Entre femmes* qui se veut un outil de référence et d'information à l'intention des femmes immigrées.

Dans le cadre des activités gouvernementales pour la Décennie des femmes, les femmes immigrées ont obtenu un siège à la première partie de la Conférence sur la sécurité économique des Québécois qui a eu lieu en mai 1985. Cela a permis aux femmes immigrées de travailler en étroite collaboration avec d'autres regroupements de Québécoises sur des sujets d'intérêt commun.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration est conscient que l'amélioration de la situation économique des Québécoises venues d'ailleurs ou appartenant aux communautés culturelles demeure tributaire de la situation économique globale de tous les Québécois et de toutes les Québécoises. Aussi, et pour bien intégrer l'ensemble des préoccupations relatives aux femmes immigrées et mener à terme les actions qu'elles supposent, une table de travail qui regroupe des organismes de femmes, particulièrement de femmes immigrées, de même que différentes instances gouvernementales dont le M.C.C.I., a été constituée par ce dernier.

Le M.C.C.I. a créé une banque de noms de femmes des communautés culturelles. Cette dernière desservira les secteurs public, péripublic et parapublic, pour des fins de nomination à des postes d'importance ou de participation à des comités et/ou conseils d'administration.

## L'administration des ententes de sécurité sociale

Au cours de l'année 1985-1986, les activités du Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale (S.A.E.S.S.) se sont maintenues à un niveau assez important: une seule nouvelle entente est entrée en vigueur, soit celle avec la Barbade. Cette entente s'ajoute à celles déjà signées avec l'Italie, le Portugal, la France, les États-Unis et la Grèce. Des ententes avec d'autres pays sont en voie de négociation.

Ces ententes touchent le domaine des pensions. En règle générale, il s'agit des pensions de retraite, d'invalidité, de survie et les prestations de décès. L'entente avec la France s'applique en outre à l'assurance-santé, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux allocations familiales. Enfin, une entente spécifique avec l'Italie touche les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le S.A.E.S.S. a été créé en avril 1982. Sa principale activité consiste à renseigner les résidents québécois et à les aider à présenter des demandes de pensions payables par les pays contractants.

Tableau X

**Demandes de pensions payables par les pays contractants**
**Avril 1985 à mars 1986**

| | Italie | France | Portugal | Grèce | États-Unis | Barbade | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Avril | 130 | 68 | 13 | 03 | 175 | — | 389 |
| Mai | 127 | 49 | 13 | 09 | 158 | — | 356 |
| Juin | 67 | 43 | 04 | 02 | 93 | — | 209 |
| Juillet | 126 | 40 | 06 | 07 | 136 | — | 315 |
| Août | 114 | 58 | 05 | 02 | 131 | — | 310 |
| Septembre | 102 | 76 | 04 | 11 | 118 | — | 311 |
| Octobre | 106 | 58 | 09 | 08 | 134 | — | 315 |
| Novembre | 107 | 53 | 03 | 03 | 80 | — | 246 |
| Décembre | 93 | 38 | 05 | 04 | 86 | — | 226 |
| Janvier | 125 | 52 | 01 | 01 | 128 | 00 | 307 |
| Février | 92 | 39 | 08 | 06 | 85 | 00 | 230 |
| Mars | 124 | 40 | 11 | 05 | 75 | 00 | 255 |
| **Total** | **1 313** | **614** | **82** | **61** | **1 399** | **00** | **3 469** |

## L'administration du Ministère

### Le double mandat du M.C.C.I.

En 1968, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la loi créant le ministère de l'Immigration (M.I.Q.). On était alors conscient de l'importance, pour le Québec, de légiférer dans un domaine dont l'influence sur son identité culturelle et sur son développement démographique et économique est indiscutable.

Selon cette loi, le Ministre est alors responsable de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives aux immigrants et aux ressortissants étrangers qui s'établissent temporairement sur son territoire.

Ce premier mandat du Ministère consiste donc à informer, recruter et sélectionner tous les candidats à l'immigration, à faciliter leur établissement au Québec et à assurer leur intégration harmonieuse au sein de la société québécoise et plus particulièrement de la majorité francophone.

Le 30 avril 1981, le M.I.Q. devient le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (M.C.C.I.). Sa loi constitutive est modifiée le 18 juin 1981 et l'article 4 précise que le Ministre devient également responsable de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives à l'épanouissement des communautés culturelles et à leur participation à la vie nationale.

Ce deuxième mandat signifie que le Ministère est notamment responsable des programmes qui visent à maintenir et développer les cultures d'origine ainsi qu'à assurer les échanges et le rapprochement avec la communauté francophone.

Pour remplir ce double mandat, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a développé, depuis sa création, nombre de politiques et de services qui ont évolué pour répondre aux besoins des clientèles.

En 1982, le Ministère se voyait confier la responsabilité de l'administration des ententes de sécurité sociale.

### Une structure qui s'adapte aux besoins de ses clientèles

L'organigramme présenté dans ce rapport nous donne une vue d'ensemble des différents services du M.C.C.I. Sous la responsabilité directe de la sous-ministre en titre, une agente ministérielle pour les femmes immigrées coordonne tout ce dossier au M.C.C.I. et assure la liaison avec les autres ministères ainsi qu'avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Répondent également à la sous-ministre en titre les unités fonctionnelles du Ministère, comme les directions de la Recherche, de l'Administration, des Ressources humaines et des Communications.

Sous l'autorité de deux sous-ministres adjoints, on retrouve les deux grandes directions générales qui forment l'ossature des unités opérationnelles, c'est-à-dire qui ont des relations directes avec les clientèles.

La Direction générale des communautés culturelles et des services aux immigrants, en plus d'être responsable du Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale, comprend trois directions. La Direction des communautés culturelles assure notamment le lien avec les organismes non gouvernementaux et avec les programmes gouvernementaux; elle administre également un certain nombre de projets spéciaux. La Direction de la formation linguistique coordonne les activités de huit COFI. Ces derniers assument des responsabilités élargies à l'égard des communautés culturelles et des organismes d'aide aux immigrants en région. La Direction de l'adaptation se divise en deux services, le Service d'accueil et de soutien, qui comprend les services sociaux et les services aux immigrants dans les COFI, et le Service d'évaluation et de référence scolaire et professionnelle. Cette direction administre les subventions qui visent l'adaptation des immigrants, tandis que les subventions qui s'adressent aux communautés culturelles sont administrées par la Direction des communautés culturelles.

La Direction générale du recrutement et de la sélection englobe trois directions. La Direction des services de sélection à l'étranger administre douze bureaux situés dans autant de pays, chacun de ces bureaux ayant des responsabilités territoriales s'étendant à plusieurs autres pays. La Direction des étudiants, des garants et des travailleurs s'occupe des demandes qui se font sur le territoire du Québec, des parrainages, des séjours temporaires, etc. La Direction des services aux investisseurs s'intéresse plus particulièrement aux immigrants investisseurs, qui est un secteur envers lequel le Québec accentue ses préoccupations. Enfin, la Direction générale du recrutement et de la sélection compte une Division des renseignements aux candidats à l'immigration, et retient les services d'une secrétaire déléguée aux réfugiés, qui relève du sous-ministre adjoint au recrutement et à la sélection.

## Les titulaires des fonctions au 31 mars 1986

- **Ministre**
  Louise Robic

  Directrice de cabinet: Renée Desmarais
- **Sous-ministre**
  Juliette Barcelo
- **Sous-ministres adjoints**
  Régis Vigneau
  Roger Prud'homme

### *Secteur du recrutement et de la sélection*

- **Sous-ministre adjoint responsable**
  Régis Vigneau
- Direction des services aux investisseurs
  — Directeur: Daniel Mallette
- Direction des étudiants, garants et travailleurs
  — Directeur: Jean-Paul Normand, p.i.
- Direction des services de sélection à l'étranger
  — Directeur: Paul Simard
- Division des changements de statut
  — Responsable: Yvan Turcotte

| | |
|---|---|
| Chef de poste à Bangkok: | Simon Forest |
| Chef de poste à Bruxelles: | Marcel Larche |
| Chef de poste à Buenos Aires: | Yvon Guérin |
| Chef de poste à Düsseldorf: | Michel DeMontigny |
| Chef de poste à Hong-Kong: | Alain Allaire |
| Chef de poste à Lisbonne: | Guy Côté |
| Chef de poste à Londres: | Pierre Pétroff |
| Chef de poste à Mexico: | Florent Fortin |
| Chef de poste à New York: | Raymond Sauvé |
| Chef de poste à Paris: | Michel Charron |
| Chef de poste à Port-au-Prince: | Jerry Power |
| Chef de poste à Rome: | Jean-Pierre Tainturier |
| Chef de poste à Montréal-étranger: | Jean Desraspes |

### *Secteur des communautés culturelles et des services aux immigrants*

- **Sous-ministre adjoint responsable**
  Roger Prud'homme
- Direction des communautés culturelles
  — Directeur: Jacques Bissonnette
  — Adjointe au directeur et responsable des projets spéciaux: Anne Borrien
- Direction de la formation linguistique
  — Directeur: Marcel Vaillancourt
  — Directeur du COFI Alain-Grandbois: André Lataille
  — Directrice du COFI Maurice-Lefebvre: Monique Daigle
  — Directrice du COFI Nord: Madeleine Lussier
  — Directeur du COFI Olivar-Asselin: Jean-Claude Delorme, p.i.
  — Directrice du COFI Saint-Charles: Michelle Rivard
  — Directeur du COFI de Québec: Jean-Paul Beaulieu
  — Directeur du COFI de l'Estrie: Paul-Andrée Dionne
  — Directeur du COFI de l'Outaouais: Guy Gagnon
- Direction de l'adaptation
  — Directeur: Roger Giroux
  — Chef du Service accueil et soutien: Jean-Marie Lafortune
  — Chef du Service évaluation et référence scolaire et professionnelle: Marcel Bougie
- Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale
  — Chef de service: Yves Chagnon

### *Secteur de la gestion et de la planification*

- **Sous-ministre responsable**
  Juliette Barcelo
- Agente ministérielle pour le dossier de la femme immigrée: Huguette Bisaillon
- Direction de l'administration
  — Directeur: Pierre Tremblay
  — Chef du Service organisation des systèmes: Gérard Voyer
  — Chef du Service des ressources matérielles: Marcel A. Dupont
- Direction des ressources humaines
  — Directeur: Fernand Bourgault
- Direction de la recherche
  — Directeur: Pierre-Étienne Laporte
- Direction des communications
  — Directeur: Enrico Riggi
- Service juridique
  — Responsable: Michel Jarry

### *Organisme relevant de la Ministre*

- Conseil des communautés culturelles et de l'Immigration
  — Présidente: Juanita-Rose Westmoreland-Traoré
  — Vice-président: Dominique de Pasquale
  — Vice-président: Poste vacant

Tableau XI

**La répartition des effectifs autorisés entre les directions au 31 mars 1986**

| Éléments de programmes et directions | Cadres supérieurs | Professionnels | Enseignants | Employés de bureau, techniciens, assimilés et ouvriers | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| 01 Secteur des communautés culturelles et des services aux immigrants | | | | | |
| — Direction générale | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| — Direction des communautés culturelles | 2 | 10 | 0 | 6 | 18 |
| — Direction de la formation linguistique | 7 | 23 | 108 | 37 | 175 |
| — Direction de l'adaptation | 3 | 19 | 0 | 17 | 39 |
| — S.A.E.S.S. | 1 | 0 | 0 | 14 | 15 |
| 02 Secteur du recrutement et de la sélection | | | | | |
| — Direction générale et DRACI | 0 | 5 | 0 | 3 | 8 |
| — Direction des services aux investisseurs | 1 | 10 | 0 | 3 | 14 |
| — Direction des étudiants, garants et travailleurs | 2 | 13 | 0 | 23 | 38 |
| — Direction des services de sélection à l'étranger | 2 | 29 | 0 | 12 | 43 |
| 03 Secteur de la gestion et de la planification | | | | | |
| — Bureau des sous-ministres | 4[1] | 2 | 0 | 9 | 15 |
| — Direction des communications | 1 | 5 | 0 | 8 | 14 |
| — Direction de la recherche | 1 | 7 | 0 | 3 | 11 |
| — Direction des ressources humaines | 1 | 5 | 0 | 8 | 14 |
| — Direction de l'administration | 2 | 7 | 0 | 19 | 28 |
| **Total** | **27** | **136** | **108** | **162** | **433[2]** |

1 Il s'agit d'un poste de sous-ministre, de deux postes de sous-ministres adjoints et du poste de l'agente ministérielle pour le dossier de la femme immigrée.

2 L'effectif total de 433 postes ne comprend pas les employés du Cabinet de la ministre.

Tableau XII

**Le budget: exercice financier 1985-1986 (en milliers de dollars)**

| Activités | Budget ($) | Dépenses réelles ($) | Pourcentage des dépenses budgétaires ($) | Unités administratives |
|---|---|---|---|---|
| Haute direction du Ministère | 1 753,3 | 1 740,1 | 99 | Cabinet du ministre<br>Bureau des sous-ministres |
| D.G.C.C.S.I. | 60,0 | 60,0 | 100 | Direction générale des communautés culturelles et des services aux immigrants |
| Communautés culturelles | 3 164,8 | 3 152,6 | 100 | Direction des communautés culturelles |
| Formation linguistique | 10 768,6 | 9 403,9 | 87 | Direction de la formation linguistique |
| Accueil, établissement et adaptation | 2 587,3 | 2 789,5 | 108 | Direction de l'adaptation |
| S.A.E.S.S. | 400,7 | 438,6 | 109 | Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale |
| D.G.R.S. | 37,5 | 297,7 | 794 | Direction générale du recrutement et de la sélection |
| Sélection à l'étranger | 1 932,2 | 1 511,1 | 78 | Direction des services de sélection à l'étranger |
| Sélection au Québec | 1 099,4 | 1 433,5 | 130 | Direction des services de sélection au Québec |
| Investisseurs | 1 028,9 | 675,5 | 66 | Direction des services aux investisseurs |
| Main-d'oeuvre | 492,7 | 397,4 | 81 | Service de la main-d'oeuvre |
| Communications | 877,6 | 844,9 | 96 | Direction des communications |
| Recherche | 565,2 | 488,8 | 86 | Direction de la recherche |
| Ressources humaines | 746,1 | 548,5 | 74 | Direction des ressources humaines |
| Administration | 4 313,1 | 4 467,7 | 104 | Direction de l'administration |
| **Total des activités** | **29 827,4** | **28 249,8** | **95** | **Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration** |

Tableau XIII

**État des crédits et des dépenses du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (au 31 mars 1986)**

| Catégorie | Crédits ($) | Dépenses ($) | Pourcentage des dépenses budgétaires (%) |
|---|---|---|---|
| Traitements | 15 472,4 | 13 897,0 | 90 |
| Occasionnels | 3 202,3 | 4 508,0 | 141 |
| Transports | 849,5 | 659,2 | 78 |
| Services | 2 527,1 | 1 595,5 | 63 |
| Entretien | 144,1 | 124,6 | 86 |
| Loyers | 2 941,8 | 2 924,6 | 99 |
| Fournitures | 498,7 | 437,2 | 88 |
| Équipement (C.C.1) | 164,2 | 124,4 | 76 |
| Perfectionnement | 42,7 | 41,2 | 97 |
| Équipement (C.C.2) | 165,8 | 140,4 | 85 |
| Transfert | 3 799,3 | 3 797,7 | 100 |
| Prêts et avances | 19,5 | 0,0 | 0 |
| **Total** | **29 827,4** | **28 249,8** | **95** |

Tableau XIV

**Élément 01: Direction générale des communautés culturelles et des services aux immigrants**

| | D.G.C.C.S.I. | | Communautés culturelles | | Formation linguistique | | Adaptation | | S.A.E.S.S. | | Total de l'élément | | Pourcentage des dépenses budgétaires |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégorie | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | |
| Traitements | 60,0 | 60,0 | 566,8 | 617,8 | 5 860,4 | 5 128,4 | 1 237,2 | 1 192,2 | 280,9 | 299,9 | 8 005,3 | 7 298,3 | 91 |
| Occasionnels | | | 165,4 | 165,2 | 2 615,0 | 2 884,0 | 79,9 | 345,8 | — | 95,6 | 2 860,3 | 3 490,6 | 122 |
| Transports | | | 61,8 | 36,6 | 122,5 | 49,6 | 38,2 | 35,0 | 36,3 | 12,3 | 258,8 | 133,5 | 52 |
| Services | | | 89,2 | 54,8 | 1 848,9 | 1 101,0 | 67,7 | 53,3 | 28,0 | 0,7 | 2 033,8 | 1 209,8 | 59 |
| Entretien | | | | | 13,6 | 2,0 | | | 5,0 | — | 18,6 | 2,0 | 11 |
| Loyers | | | | | 35,7 | 33,2 | | | 10,0 | 3,2 | 45,7 | 36,4 | 80 |
| Fournitures | | | 13,1 | 12,4 | 139,5 | 106,6 | | | 25,5 | 19,1 | 178,1 | 138,1 | 78 |
| Équipement (C.C.1) | | | 1,0 | 0,3 | 42,0 | 35,5 | | | 15,0 | 7,8 | 58,0 | 43,6 | 75 |
| Perfectionnement | | | | | 11,1 | 10,9 | | | | | 11,1 | 10,9 | 99 |
| Équipement (C.C.2) | | | | | 77,9 | 52,7 | | | | | 77,9 | 52,7 | 68 |
| Transfert | | | 2 267,0 | 2 265,5 | | | 1 163,3 | 1 163,2 | | | 3 430,3 | 3 428,7 | 100 |
| Prêts et avances | | | 0,5 | — | 2,0 | — | 1,0 | — | | | 3,5 | — | 0 |
| **Total** | **60,0** | **60,0** | **3 164,8** | **3 152,6** | **10 768,6** | **9 403,9** | **2 587,3** | **2 789,5** | **400,7** | **438,6** | **16 981,4** | **15 844,6** | **93** |

Tableau XV

**Élément 02: Direction générale du recrutement et de la sélection**

| Catégorie | D.G.R.S. | | Service de sélection à l'étranger | | Service de sélection au Québec | | Services aux investisseurs | | Service de la main-d'oeuvre | | Total de l'élément | | Pourcentage des dépenses budgétaires |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | Crédits ($) | Dépenses ($) | |
| Traitements | 27.5 | 295.7 | 1 653.3 | 1 271.1 | 1 083.8 | 972.3 | 672.3 | 505.1 | 489.5 | 361.8 | 3 926.4 | 3 406.0 | 87 |
| Occasionnels | | | 50.0 | 72.7 | — | 447.9 | 85.1 | 13.0 | — | 34.8 | 135.1 | 568.4 | 421 |
| Transports | 10.0 | 2.0 | 125.6 | 89.0 | 14.8 | 12.9 | 91.9 | 84.3 | 2.3 | 0.6 | 244.6 | 188.8 | 77 |
| Services | | | 72.4 | 69.5 | 0.8 | 0.4 | 133.4 | 46.6 | 0.7 | 0.1 | 207.3 | 116.6 | 56 |
| Entretien | | | 2.3 | 2.2 | | | | | | | 2.3 | 2.2 | 96 |
| Loyers | | | | | | | | | | | | | |
| Fournitures | | | 12.7 | 6.3 | | | 18.5 | 18.5 | | | 31.2 | 25.2 | 81 |
| Équipement (C.C.1) | | | 1.5 | — | | | 27.7 | 7.6 | | | 29.2 | 7.6 | 26 |
| Perfectionnement | | | 0.4 | 0.3 | | | | | 0.2 | 0.1 | 0.6 | 0.4 | 67 |
| Équipement (C.C.2) | | | | | | | | | | | | | |
| Transfert | | | | | | | | | | | | | |
| Prêts et avances | | | 14.0 | — | | | | | | | 14.0 | — | 0 |
| **Total** | **37.5** | **297.7** | **1 932.2** | **1 511.1** | **1 099.4** | **1 433.5** | **1 028.9** | **675.5** | **492.7** | **397.4** | **4 590.7** | **4 315.2** | **94** |

Tableau XVI

**Élément 03: Direction et gestion interne**

| | Cabinet ministériel | | Bureau des sous-ministres | | Communications | | Recherche | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Catégorie** | **Crédits ($)** | **Dépenses ($)** | **Crédits ($)** | **Dépenses ($)** | **Crédits ($)** | **Dépenses ($)** | **Crédits ($)** | **Dépenses ($)** |
| Traitements | 512,8 | 603,8 | 758,8 | 565,1 | 508,9 | 431,4 | 517,4 | 358,7 |
| Occasionnels | | | — | 91,9 | — | 68,1 | — | 91,6 |
| Transports | 23,0 | 22,4 | 37,1 | 37,3 | 161,8 | 157,0 | 6,4 | 4,4 |
| Services | 40,1 | 39,8 | 9,3 | 9,2 | 138,8 | 131,0 | 41,4 | 34,1 |
| Entretien | | | | | | | | |
| Loyers | | | | | 10,6 | 9,9 | | |
| Fournitures | 1,0 | 1,0 | | | 55,5 | 45,7 | | |
| Équipement (C.C.1) | | | | | | | | |
| Perfectionnement | 0,6 | 0,6 | | | 2,0 | 1,8 | | |
| Équipement (C.C.2) | | | | | | | | |
| Transfert | 369,0 | 369,0 | | | | | | |
| Prêts et avances | 0,9 | — | 0,7 | — | | | | |
| **Total** | **947,4** | **1 036,6** | **805,9** | **703,5** | **877,6** | **844,9** | **565,2** | **488,8** |

Tableau XVI

**Élément 03: Direction et gestion interne** (suite)

| | Ressources humaines | | Administration | | Total de l'élément | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Catégorie** | **Crédits ($)** | **Dépenses ($)** | **Crédits ($)** | **Dépenses ($)** | **Crédits ($)** | **Dépenses ($)** | **Pourcentage des dépenses budgétaires** |
| **Traitements** | 466,3 | 440,1 | 776,5 | 793,6 | 3 540,7 | 3 192,7 | 90 |
| **Occasionnels** | 206,9 | 36,7 | — | 160,7 | 206,9 | 449,0 | 217 |
| **Transports** | 7,8 | 7,8 | 110,0 | 108,0 | 346,1 | 336,9 | 97 |
| **Services** | 47,0 | 45,9 | 9,4 | 9,1 | 286,0 | 269,1 | 94 |
| **Entretien** | | | 123,2 | 120,4 | 123,2 | 120,4 | 98 |
| **Loyers** | | | 2 885,5 | 2 878,3 | 2 896,1 | 2 888,2 | 100 |
| **Fournitures** | | | 232,9 | 227,2 | 289,4 | 273,9 | 95 |
| **Équipement (C.C.1)** | | | 77,0 | 73,2 | 77,0 | 73,2 | 95 |
| **Perfectionnement** | 18,1 | 18,0 | 10,3 | 9,5 | 31,0 | 29,9 | 96 |
| **Équipement (C.C.2)** | | | 87,9 | 87,7 | 87,9 | 87,7 | 100 |
| **Transfert** | | | | | 369,0 | 369,0 | 100 |
| **Prêts et avances** | | | 0,4 | — | 2,0 | — | 0 |
| **Total** | **746,1** | **548,5** | **4 313,1** | **4 467,7** | **8 255,3** | **8 090,0** | **98** |

# Les annexes

## L'immigration au Québec en 1985

Le Québec a accueilli 14 721 ressortissants étrangers au cours de l'année 1985, ce qui correspond aux entrées internationales de l'année précédente, alors que dans l'ensemble du Canada, le volume d'immigration est passé de 88 239 en 1984 à 84 278 en 1985, soit une diminution de 4 %. Le mouvement migratoire international vers le Québec et le Canada est, pour l'année 1985, inférieur du quart à la moyenne annuelle des entrées des dix dernières années. Le taux d'attraction du Québec pour les immigrants admis au Canada est en hausse sur l'année précédente, mais se compare à la moyenne observée durant la dernière décennie.

La composition du mouvement d'immigration a très peu varié en 1985 en comparaison de 1984. Le rassemblement familial demeure l'un des objectifs majeurs de la politique d'immigration et la part de ce mouvement dans le niveau global se maintient à plus de 40 % du total des entrées. Par ailleurs, l'immigration humanitaire totalise encore en 1985 le quart des entrées internationales: les principaux programmes se sont adressés aux réfugiés au sens de la Convention sélectionnés au Canada ou à l'étranger, aux Latino-Américains, aux Indochinois et aux Libanais. Enfin, la part de l'immigration indépendante dans le volume total des admissions a légèrement augmenté, accaparant, en 1985, 36 % de ce total.

### *Provenance des immigrants*

Parmi l'ensemble des ressortissants étrangers ayant obtenu le droit de résidence permanente au Québec durant l'année 1985, les deux cinquièmes venaient d'Asie. La part relative de ce continent dans l'immigration totale poursuit un mouvement à la hausse depuis 1982, passant de 29 % des entrées internationales à 41 % en 1985. Par ailleurs, l'Amérique voit son importance relative diminuer de dix points de pourcentage depuis deux ans, pour représenter maintenant 29 % des entrées.

L'immigration en provenance de l'Europe se maintient au même niveau depuis deux ans (22 %), tandis que le nombre des ressortissants étrangers en provenance de l'Afrique augmente légèrement.

Les trois principaux pays de dernière résidence demeurent les mêmes qu'en 1984, soit le Vietnam, Haïti et la France. Les effectifs de ces trois pays totalisent le quart du mouvement.

### *Catégories d'immigrants*

La loi concernant l'immigration au Canada et la réglementation distinguent trois catégories: la catégorie des immigrants indépendants qui comprend les parents aidés, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les autres indépendants, la catégorie de la famille et celle des ressortissants étrangers en situation de détresse. Les candidats à l'immigration sont soumis à un ensemble de critères de sélection pour être acceptés à l'intérieur de la première de ces catégories, tandis que les deux dernières répondent à des objectifs sociaux et humanitaires, à savoir la réunion des membres de la famille immédiate et la solidarité à l'égard des personnes en situation de détresse.

Pour l'année 1985, la catégorie des indépendants compte pour 36 % du flux, la sous-catégorie des parents aidés pour 10 %, les réfugiés 13 % et les personnes appartenant à la catégorie de la famille pour 41 %. En comparaison de l'importance relative de ces catégories pour la dernière décennie, la catégorie des indépendants est, en 1985, légèrement supérieure à la moyenne observée durant la période 1976-1985 (34 %); la proportion des parents aidés lui est inférieure de deux points (12 %), tandis que les parts relatives de la catégorie de la famille et des réfugiés se situent près de la moyenne des dix dernières années.

En 1985, en comparaison de l'année précédente, la proportion des travailleurs de la catégorie des indépendants est en hausse de trois points au détriment des autres catégories qui ont diminué leur part relative de un point chacune.

Sur l'ensemble de la population immigrante de 1985, 44 % ont déclaré leur intention de s'intégrer au marché du travail. Cette proportion varie cependant selon la catégorie lors de l'admission: ainsi, elle atteint 48 % pour les immigrants de la catégorie des indépendants, 50 % chez les parents aidés, se situe à 60 % pour les réfugiés et à 35 % seulement pour les immigrants de la catégorie de la famille.

### *Connaissance du français et de l'anglais*

Parmi les ressortissants étrangers ayant obtenu le droit de résidence permanente au Québec en 1985, 37 % d'entre eux déclaraient ne connaître ni le français ni l'anglais lors de leur arrivée au Québec, le quart des immigrants ne connaissaient que l'anglais ou le français seulement et la part des immigrants bilingues se situait à 13 %.

En 1985, la proportion des immigrants ne connaissant ni le français ni l'anglais, en diminuant de trois points par rapport à l'année précédente, devient identique à sa part moyenne dans l'immigration de la dernière décennie. La hausse amorcée en 1981 de la part relative des immigrants ne sachant que l'anglais se poursuit en 1985, tandis que la part des immigrants connaissant le français seulement est stable depuis deux ans, mais demeure tout de même inférieure à la part moyenne de ce groupe linguistique dans l'immigration des dix dernières années.

### *Âge, sexe et état matrimonial*

Les jeunes de moins de 15 ans totalisent 21 % du mouvement d'immigration de l'année 1985; la même proportion s'applique au groupe des 15-24 ans. Les personnes âgées de 25 à 44 ans comptent pour près des deux cinquièmes, alors que les 45 ans et plus représentent un autre cinquième des entrées internationales. L'immigration est composée à part égale d'hommes et de femmes, mais celles-ci ne représentent que 36 % de l'ensemble des travailleurs immigrants.

Parmi la population immigrante de 15 ans et plus, la majorité des personnes sont mariées (56 %), 36 % sont célibataires, 5 % veuves et 3 % divorcées ou séparées, soit une répartition semblable aux proportions observées les années précécentes.

### *Région de destination*

La région de Montréal continue d'attirer la majorité des ressortissants étrangers (87 %), proportion qui est même en hausse en comparaison des années antérieures, tandis que 4 % des immigrants ont l'intention de s'installer dans la région de Québec et 1 % seulement dans les régions de l'Estrie et de l'Outaouais.

### *Emploi projeté*

Plus des trois cinquièmes des travailleurs immigrants admis au Québec en 1985 se dirigent vers cinq groupes d'emploi: le groupe des travailleurs spécialisés dans les services (14 %), les travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation (10 %), le groupe des travailleurs des sciences naturelles, techniques ou mathématiques (7 %), le personnel administratif (7 %) et, enfin, près du quart des travailleurs font partie du groupe résiduel des travailleurs non classés ailleurs, groupe formé principalement par des personnes qui ont l'intention de se joindre pour la première fois au marché du travail. Deux autres groupes comptent chacun pour 5 % du total des travailleurs: le groupe des entrepreneurs et celui des directeurs et administrateurs.

La proportion de travailleurs immigrants voulant occuper au Québec des emplois de type professionnel est en hausse de cinq points sur l'année précédente, pour se situer à 29 % de l'ensemble des travailleurs; ce type d'emploi est projeté par près du quart des travailleuses immigrantes alors que cette proportion atteint 32 % chez les travailleurs.

Tableau XVII

**Immigrants admis au Québec et au Canada, 1976-1985**

| Année | Québec (1) | Canada (2) | Taux d'attraction du Québec (3) = (1)/(2) × 100 |
|---|---|---|---|
| 1976 | 29 282 | 149 429 | 19,6 |
| 1977 | 19 248 | 114 914 | 16,7 |
| 1978 | 13 899 | 86 313 | 16,1 |
| 1979 | 19 522 | 112 096 | 17,4 |
| 1980 | 22 538 | 143 117 | 15,7 |
| 1981 | 21 118 | 128 618 | 16,4 |
| 1982 | 21 331 | 121 147 | 17,6 |
| 1983 | 16 374 | 89 157 | 18,4 |
| 1984 | 14 641 | 88 239 | 16,6 |
| 1985(p) | 14 721 | 84 278 | 17,5 |
| **Moyenne annuelle 1976-1985** | **19 267** | **111 731** | **17,2** |

Tableau XVIII

**Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1985 selon le continent de dernière résidence**

| Continent de dernière résidence | Immigrants | | Travailleurs immigrants | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Afrique | 1 048 | 7,1 | 433 | 6,6 |
| Amérique | 4 286 | 29,1 | 1 812 | 27,8 |
| • Amérique centrale | 1 096 | 7,5 | 626 | 9,6 |
| • Amérique du Nord | 666 | 4,5 | 295 | 4,5 |
| • Antilles | 1 739 | 11,8 | 542 | 8,3 |
| • Amérique du Sud | 785 | 5,3 | 349 | 5,4 |
| Asie | 6 090 | 41,4 | 2 526 | 38,7 |
| Europe | 3 263 | 22,2 | 1 733 | 26,5 |
| Océanie | 34 | 0,2 | 27 | 0,4 |
| **Total** | **14 721** | **100,0** | **6 531** | **100,0** |

Tableau XIX

**Immigrants admis au Québec en 1985 selon les quinze principaux pays de dernière résidence**

| Rang | Pays de dernière résidence | Nombre | % |
|---|---|---|---|
| 1 | Vietnam | 1 443 | 9,8 |
| 2 | Haïti | 1 214 | 8,2 |
| 3 | France | 1 045 | 7,1 |
| 4 | Hong-kong | 880 | 6,0 |
| 5 | Liban | 808 | 5,5 |
| 6 | États-Unis | 661 | 4,5 |
| 7 | Salvador | 513 | 3,5 |
| 8 | Iran | 494 | 3,3 |
| 9 | Guatemala | 436 | 3,0 |
| 10 | Pologne | 332 | 2,2 |
| 11 | Royaume-Uni | 320 | 2,2 |
| 12 | Inde | 307 | 2,1 |
| 13 | Israël | 304 | 2,1 |
| 14 | Maroc | 297 | 2,0 |
| 15 | Portugal | 252 | 1,7 |
| **Quinze principaux pays** | | **9 306** | **63,2** |
| **Tous les pays** | | **14 721** | **100,0** |

Tableau XX

**Immigrants admis au Québec en 1985 en vertu des différents programmes spéciaux**

| Programmes | Nombre | % |
|---|---|---|
| Réfugiés au sens de la Convention | 987 | 29,0 |
| • sélectionnés au Canada | 558 | 16,4 |
| • sélectionnés à l'étranger | 429 | 12,6 |
| Latino-Américains | 514 | 15,1 |
| Indochinois | 431 | 12,7 |
| Libanais | 413 | 12,2 |
| Européens de l'Est | 397 | 11,7 |
| Iraniens | 160 | 4,7 |
| Domestiques | 148 | 4,4 |
| Sri Lankais | 76 | 2,2 |
| Haïtiens | 27 | 0,8 |
| Autres programmes | 245 | 7,2 |
| **Total** | **3 398** | **100,0** |

Tableau XXI

**Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1985 selon la catégorie**

| | Immigrants | | Travailleurs immigrants | |
|---|---|---|---|---|
| Catégorie | Nombre | % | Nombre | % |
| Indépendants | 5 268 | 35,8 | 2 549 | 39,0 |
| Parents aidés | 1 548 | 10,5 | 772 | 11,8 |
| Famille | 6 026 | 40,9 | 2 084 | 31,9 |
| Réfugiés | 1 877 | 12,8 | 1 126 | 17,3 |
| Inf. non disponibles | 2 | 0,0 | — | — |
| **Total** | **14 721** | **100,0** | **6 531** | **100,0** |

Tableau XXII

**Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1985 selon leur connaissance du français et de l'anglais**

| Connaissance du français et de l'anglais | Immigrants | | Travailleurs immigrants | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Français seulement | 3 591 | 24,4 | 1 434 | 21,9 |
| Français et anglais | 1 982 | 13,5 | 1 206 | 18,5 |
| Anglais seulement | 3 694 | 25,1 | 2 115 | 32,4 |
| Ni français ni anglais | 5 405 | 36,7 | 1 763 | 27,0 |
| Inf. non disponibles | 49 | 0,3 | 13 | 0,2 |
| **Total** | **14 721** | **100,0** | **6 531** | **100,0** |

Tableau XXIII

**Immigrants admis au Québec en 1985 selon leur connaissance du français et de l'anglais et selon la catégorie**

| Connaissance du français et de l'anglais | Catégorie d'immigrants | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Indépendants | Parents aidés | Famille | Réfugiés | Total |
| Français seulement | 1 230 34,3 (23,3) | 213 5,9 (13,7) | 1 885 51,7 (30,8) | 293 8,1 (15,6) | 3 591 100,0 (24,4) |
| Français et anglais | 985 49,7 (18,7) | 173 8,7 (11,2) | 702 35,4 (11,6) | 122 6,2 (6,5) | 1 982 100,0 (13,5) |
| Anglais seulement | 1 599 43,3 (30,4) | 206 5,6 (13,3) | 1 490 40,3 (24,7) | 399 10,8 (21,3) | 3 694 100,0 (25,1) |
| Ni français ni anglais | 1 434 26,5 (27,2) | 953 17,6 (61,6) | 1 956 36,2 (32,5) | 1 062 19,7 (56,6) | 5 405 100,0 (36,7) |
| Inf. non disponibles | 20 40,8 (0,4) | 3 6,1 (0,2) | 23 46,9 (0,4) | 1 2,1 (0,0) | 49 0,3 (0,3) |
| **Total** | **5 268 35,8 (100,0)** | **1 548 10,5 (100,0)** | **6 026 40,9 (100,0)** | **1 877 12,8 (100,0)** | **14 721 100,0 (100,0)** |

Tableau XXIV

**Immigrants et travailleurs immigrants admis au Québec en 1985 selon la région de destination**

| Région de destination | Immigrants | | Travailleurs immigrants | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| 01: Est du Québec | 16 | 0,1 | 2 | 0,0 |
| 02: Saguenay—Lac St-Jean | 60 | 0,4 | 22 | 0,3 |
| 03: Québec | 583 | 4,0 | 266 | 4,1 |
| 04: Mauricie—Bois-Francs | 74 | 0,5 | 32 | 0,5 |
| 05: Estrie | 187 | 1,3 | 88 | 1,4 |
| 06: Montréal | 12 829 | 87,1 | 5 706 | 87,4 |
| 06S: Rive Sud | 94 | 0,6 | 50 | 0,8 |
| 06C: Montréal Centre | 12 735 | 86,5 | 5 656 | 86,6 |
| 06N: Rive Nord | — | — | — | — |
| 07: Outaouais | 188 | 1,3 | 106 | 1,6 |
| 08: Abitibi—Témiscamingue | 1 | 0,0 | 1 | 0,0 |
| 09: Côte Nord | 23 | 0,1 | 13 | 0,2 |
| Non spécifiée | 760 | 5,2 | 295 | 4,5 |
| **Total** | **14 721** | **100,0** | **6 531** | **100,0** |

Tableau XXV

**Travailleurs immigrants admis au Québec en 1985 selon le sexe, par groupe d'emploi projeté**

| Groupe d'emploi projeté, C.C.D.P. | Femmes | | Hommes | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 1. Entrepreneurs | 49 | 0,8 | 289 | 4,4 | 338 | 5,2 |
| 2. Direction, administration | 59 | 0,9 | 259 | 4,0 | 318 | 4,9 |
| 3. Sciences naturelles, tech. et math. | 108 | 1,6 | 351 | 5,4 | 459 | 7,0 |
| 4. Sciences sociales | 43 | 0,7 | 38 | 0,6 | 81 | 1,3 |
| 5. Membres du clergé et assimilés | 20 | 0,3 | 41 | 0,6 | 61 | 0,9 |
| 6. Enseignement | 99 | 1,5 | 139 | 2,1 | 238 | 3,6 |
| 7. Personnel médical | 125 | 1,9 | 85 | 1,3 | 210 | 3,2 |
| 8. Domaine artistique et littéraire | 62 | 1,0 | 120 | 1,8 | 182 | 2,8 |
| 9. Sports et loisirs | 4 | 0,1 | 8 | 0,1 | 12 | 0,2 |
| 10. Personnel administratif | 284 | 4,4 | 164 | 2,5 | 448 | 6,9 |
| 11. Vente | 66 | 1,0 | 232 | 3,6 | 298 | 4,6 |
| 12. Services | 453 | 6,9 | 429 | 6,6 | 882 | 13,5 |
| 13. Agriculture, pêche, forêt, mines | 8 | 0,1 | 79 | 1,2 | 87 | 1,3 |
| 14. Industries de transformation | 38 | 0,6 | 131 | 2,0 | 169 | 2,6 |
| 15. Usinage | 1 | 0,0 | 102 | 1,6 | 103 | 1,6 |
| 16. Fabrication, montage et réparation | 269 | 4,1 | 403 | 6,2 | 672 | 10,3 |
| 17. Bâtiment | 22 | 0,3 | 190 | 2,9 | 212 | 3,2 |
| 18. Transports | 3 | 0,0 | 52 | 0,8 | 55 | 0,8 |
| 19. Manutention | 25 | 0,4 | 64 | 1,0 | 89 | 1,4 |
| 20. Autres ouvriers qualifiés | 5 | 0,1 | 23 | 0,3 | 28 | 0,4 |
| 21. Travailleurs non classés ailleurs | 623 | 9,5 | 966 | 14,8 | 1 589 | 24,3 |
| **Total** | **2 366** | **36,2** | **4 165** | **63,8** | **6 531** | **100,0** |

## La politique d'action concertée et la structure des programmes d'aide financière

Conformément au mandat qui lui a été confié, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (M.C.C.I.) a pour mission d'être le maître d'oeuvre de la planification, de la coordination et de la mise en oeuvre des politiques relatives à l'immigration au Québec.

Ces attributions du M.C.C.I. comportent notamment des responsabilités quant à l'accueil et à l'établissement des immigrés au Québec et à leur adaptation à la réalité québécoise. Or, le Ministère reconnaît l'ensemble de la société québécoise comme premier responsable de l'insertion harmonieuse des immigrés dans leur nouveau milieu. C'est pourquoi la politique d'action concertée invite les divers intervenants du milieu d'accueil (structures gouvernementales, institutions sociales et économiques, organismes privés) à se faire les artisans de cette insertion et vise à les associer comme partenaires dans l'exécution des fonctions d'accueil et d'adaptation.

Les programmes d'aide financière se répartissent en deux volets. Le premier volet s'adresse aux organismes qui offrent des services d'accueil et d'adaptation aux immigrants. Il regroupe les trois premiers programmes: le programme de soutien à l'accueil et à l'adaptation, le programme d'accès aux services sociosanitaires et le programme d'activités d'adaptation. Le second volet regroupe les dix programmes qui s'adressent aux organismes des communautés culturelles afin d'assurer le maintien et le développement des cultures d'origine ainsi que la promotion de celles-ci dans la société québécoise.

## Volet accueil et adaptation

### *(10) Programme de soutien à l'accueil et à l'adaptation (P.S.A.A.)*

Les 844 000 $ consacrés à ce programme ont permis à 38 organismes, couvrant l'ensemble du Québec, d'offrir diverses mesures d'accueil et d'adaptation aux nouveaux venus. Ces organismes ont collaboré avec le Ministère pour que les réfugiés, entre autres de l'Europe de l'Est, des pays latino-américains, d'Iran et du Sri Lanka, bénéficient d'une aide adéquate pour leur établissement et leur adaptation. Le Ministère a aidé également les organismes qui travaillent auprès des revendicateurs du statut de réfugié. Ces organismes se dévouent afin d'aider les revendicateurs à surmonter leurs difficultés jusqu'à ce que leur situation légale soit clarifiée. De plus, les organismes de service aux travailleurs immigrés et aux femmes immigrées ont constitué des clientèles auxquelles le Ministère a continué d'accorder une attention particulière.

### *(20) Programme d'accès aux services socio-sanitaires (P.A.S.S.S.)*

Ce programme assure, par le jumelage d'un organisme parapublic et d'un organisme d'une communauté culturelle, une plus grande accessibilité aux services sociaux dispensés par les centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.). Le Ministère a subventionné dix projets de jumelage avec un budget de 144 000 $.

### *(30) Programme d'activités d'adaptation (P.A.A.)*

Quarante-deux organismes ont pu bénéficier d'une aide technique et financière de 151 050 $ pour réaliser des activités ponctuelles et de courte durée qui contribuent à l'adaptation des immigrants en leur permettant d'acquérir une meilleure connaissance de leurs droits de citoyens, de parents et de travailleurs.

## Volet communautés culturelles

### *(40) Programme d'aide à l'enseignement des langues ethniques (P.A.E.L.E.)*

Ce programme apporte, depuis 1969, une aide technique, pédagogique et financière aux organismes des communautés culturelles qui offrent aux jeunes des cours de langue et de culture d'origine. À ses débuts, sept ethnies participèrent à ce programme qui bénéficiait d'un budget de 17 950 $. En 1985-1986, un budget de 270 000 $ a permis à 17 000 jeunes issus de 41 communautés culturelles d'apprendre l'une ou l'autre des 37 langues enseignées par plus de 800 professeurs au sein de 63 organismes. Cinquante-neuf projets ont été subventionnés.

La collaboration du M.C.C.I. et du M.E.Q. dans le domaine de l'enseignement des langues et cultures d'origine permet d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans le cadre du P.A.E.L.E. En 1985-1986, plusieurs organismes partenaires ont utilisé les auxiliaires didactiques élaborés par le M.E.Q. dans le cadre du programme d'enseignement des langues d'origine (P.E.L.O.).

### *(50) Programme d'aide aux activités des communautés culturelles (P.A.A.C.C.)*

Un budget de 265 485 $ a permis à 148 organismes de recevoir, en 1985-1986, un appui technique et financier pour des activités reliées au maintien, au développement et à la promotion des cultures d'origine.

### *(60) Programme pour les projets spéciaux (P.P.S.)*

Ce programme, dont le budget 1985-1986 atteignait 109 340 $, a permis de subventionner 20 projets. Il vise à apporter une aide financière aux communautés culturelles qui définissent elles-mêmes des projets d'intervention originaux pour assurer leur épanouissement et leur pleine participation à la vie du Québec. Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration veut ainsi favoriser des projets à caractère novateur et expérimental des communautés culturelles.

### *(70) Programme d'aide au fonctionnement des organismes des communautés culturelles (P.A.F.O.C.C.)*

Ce programme permet de supporter financièrement le fonctionnement d'organismes qui assurent, par une programmation annuelle d'activités et de services variés, le maintien et le développement des cultures des communautés culturelles ainsi que leur rapprochement avec la communauté majoritaire du Québec. En 1985-1986, un budget de 204 000 $ a permis d'aider 35 organismes oeuvrant dans l'ensemble du territoire québécois.

### *(80) Programme d'aide aux centres communautaires (P.A.C.C.)*

Ce programme vise à soutenir l'effort des organismes qui s'engagent à créer ou à développer des centres communautaires pour assurer la conversation, le développement et le rayonnement de la culture d'ori-

gine de leurs communautés culturelles respectives. En 1985-1986, douze projets se sont partagé un budget de 315 000 $.

### *(90) Programme d'accès à des locaux et services communs (P.A.L.S.C.)*

Ce programme apporte une aide financière aux organismes ethniques associés dans un projet d'utilisation en commun de locaux et de services de façon à faciliter et à développer leurs interventions auprès de leurs communautés culturelles respectives.

Au cours de l'exercice 1985-1986, un budget de 100 000 $ a permis de reconduire l'aide financière de 78 000 $ au Centre communautaire Christophe-Colomb créé en 1983 et regroupant dix organismes. Ce budget a permis également de renouveler la subvention de 22 000 $ à la Maison internationale de Québec qui regroupe aussi dix organismes.

### *(100) Programme d'aide aux médias des communautés culturelles (P.A.M.C.C.)*

Ce programme procure une aide financière aux organismes des communautés culturelles qui produisent des médias écrits ou électroniques. En 1985-1986, sept médias multiethniques et 28 médias ethniques se partagent un budget de 94 500 $.

### *(300) Programme Fonds d'aide aux initiatives des communautés culturelles (P.F.A.I.C.C.)*

Ce programme apporte une aide financière aux organismes pour la réalisation de projet inédits et intéressants, mais qui ne peuvent être subventionnés dans le cadre des autres programmes à cause de leur caractère novateur et original. Au cours de l'exercice 1985-1986, 44 projets ont profité d'un budget de 61 900 $.

### *(400) Programme spécial d'aide aux travaux communautaires (P.S.A.T.C.)*

Ce programme de relève économique s'adresse aux bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 18 à 29 ans dans le but de les aider à effectuer un retour sur le marché de travail. Le programme apporte aux bénéficiaires un supplément à l'aide sociale et, aux organismes promoteurs, une compensation leur permettant de défrayer certains coûts administratifs de fonctionnement et d'encadrement de la main-d'oeuvre.

Le M.C.C.I. s'est associé au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour appliquer ce programme auprès des organismes des communautés culturelles. En 1985-1986, un budget de 570 275 $ a permis de soutenir 37 projets pour lesquels 132 postes de travail ont été créés.

### *(500) Programme d'aide à la création d'emplois jeunesse (P.A.C.E.J.)*

Ce programme ponctuel a été mis sur pied dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse. Trois projets collectifs élaborés et exécutés par des jeunes issus de différentes communautés culturelles se sont partagé une subvention globale de 260 000 $, dont 50 000 $ seront versés en 1986-1987. Douze postes ont été créés par ces trois programmes.

Tableau XXVI

**Les programmes d'aide financière aux organismes d'accueil et d'adaptation et aux communautés culturelles pour l'exercice financier 1985-1986**

| Programme | | | Nombre de demandes | | Subventions totales ($) |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | Reçues | Acceptées | |
| (10) | P.S.A.A. | Programme de soutien à l'accueil et à l'adaptation | 42 | 38 | 844 000 |
| (20) | P.A.S.S. | Programme d'accès aux services socio-sanitaires | 12 | 10 | 144 000 |
| (30) | P.A.A. | Programme d'activité d'adaptation | 85 | 42 | 151 050 |
| (40) | P.A.E.L.E. | Programme d'aide à l'enseignement des langues ethniques | 67 | 59 | 270 000 |
| (50) | P.A.A.C.C. | Programme d'aide aux activités des communautés culturelles | 320 | 148 | 265 485 |
| (60) | P.P.S. | Programme pour les projets spéciaux | 30 | 20 | 109 340 |
| (70) | P.A.F.O.C.C. | Programme d'aide au fonctionnement des organismes des communautés culturelles | 45 | 35 | 204 000 |

Tableau XXVI

**Les programmes d'aide financière aux organismes d'accueil et d'adaptation et aux communautés culturelles pour l'exercice financier 1985-1986** (suite)

| Programme | | | Nombre de demandes Reçues | Acceptées | Subventions totales ($) |
|---|---|---|---|---|---|
| (80) | P.A.C.C. | Programme d'aide aux centres communautaires | 25 | 12 | 315 000 |
| (90) | P.A.L.S.C. | Programme d'accès à des locaux et services communs | 3 | 2 | 100 000 |
| (100) | P.A.M.C.C. | Programme d'aide aux médias des communautés culturelles | 43 | 28 | 94 500 |
| (300) | P.F.A.I.C.C. | Programme Fonds d'aide aux initiatives des communautés culturelles | 47 | 44 | 61 900 |
| (400) | P.S.A.T.C. | Programme spécial d'aide aux travaux communautaires | | 37 | 570 275 |
| (500) | P.A.C.E.J. | Programme d'aide à la création d'emplois jeunesse | | 3 | 260 000 |
| | | | | | **3 389 550** |
| | | **Prix des communautés culturelles** | | | **15 000** |
| **Total** | | | | | **3 404 550** |

## Le Fonds d'aide aux réfugiés

### *Le Fonds*

En 1980, le gouvernement du Québec avait procédé à la création du Fonds d'aide aux sinistrés et en avait confié l'administration au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. L'objectif de ce Fonds était de venir en aide à des populations sinistrées par suite de catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre, famine, etc.) ou de conflits socio-politiques (guerres civiles, etc.).

À l'automne 1985, le Décret 2382-85 changeait la désignation du Fonds d'aide aux sinistrés en celui de Fonds d'aide aux réfugiés. La nouvelle désignation s'appuie sur l'expérience des cinq premières années, qui démontre que la majorité des interventions d'aide financière ont été canalisées vers les populations de réfugiés.

Il convient de souligner aussi qu'à l'automne 1985, le gouvernement du Québec a créé le Fonds permanent d'aide internationale et en a confié la gestion au ministère des Relations internationales. Ce fonds permet au Québec d'intervenir dans les situations d'urgence où une aide humanitaire est requise.

### *Le mécanisme d'intervention*

Les subventions en provenance du Fonds d'aide aux réfugiés ne peuvent être versées qu'aux organismes suivants:

a) les organismes internationaux spécialisés dans les interventions auprès des populations réfugiées;

b) les organismes privés à but non lucratif qui peuvent apporter une assistance humanitaire aux populations réfugiées;

c) les gouvernements des pays touchés eux-mêmes.

### *Le cheminement de l'aide*

Les sommes versées dans le cadre du Fonds d'aide aux réfugiés sont dirigées vers des organismes québécois ou internationaux de coopération internationale qui se chargent, à leur tour, de remettre ces dons intégralement aux organismes locaux des différents pays aidés.

Tous les dons supérieurs à 25 000 $ doivent faire l'objet d'une demande spécifique au Conseil du Trésor.

### *Les bénéficiaires de l'aide*

Au cours de l'exercice 1985-1986, les dons versés par le Fonds d'aide aux réfugiés se répartissent comme suit:

— 125 000 $ aux pays d'Afrique;
— 63 700 $ aux pays d'Amérique centrale;
— 15 296 $ aux pays d'Amérique du Nord;
— 70 000 $ aux pays d'Amérique du Sud;
— 95 000 $, aux pays d'Asie.

— 368 996 $ Total

## Liste des documents produits en 1985-1986

### *Affiches*

1. «Tout l'art du monde», 1985.
2. Regards sur 31 femmes artistes de la collection «Tout l'art du monde».

### *Brochures*

3. *Connaissez-vous vos droits? Invalidité? Survie-décès? Retraite? Do you know your rights with regard to: Invalidity? Survival-Death? Retirement?.*
4. *Entente en matière de sécurité sociale Québec/Barbade; Québec/Barbados Social Security Understanding.*
5. *Document d'information à l'intention des stagiaires des Centres d'orientation et de formation des immigrants.*

### *Calendrier*

6. *Calendrier des fêtes des communautés culturelles*, édition 1986.

### *Catalogues*

7. *Tout l'art du monde 1985.*
8. *Regards sur 31 femmes artistes de la collection «Tout l'art du monde».*

### *Dépliants*

9. *Le Prix des communautés culturelles 1986.*
10. *Contrat de louage de services d'une employée ou d'un employé de maison.*
11. *Les cours de français aux adultes immigrés*, réimpression.

### *Études et documents*

12. *Les autres Québécoises, Études sur les femmes immigrées et leur intégration au marché du travail québécois*, 2e édition.
13. *L'immigration au Québec, Bulletin statistique annuel*, Vol. 10, 1982-1983, Vol. 11, 1984.
14. *Niveau d'immigration pour 1985.*
15. *Évolution de l'immigration internationale au Québec au cours de la décennie 1975 à 1984.*
16. *Aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec*, 1re et 2e édition.
17. *Situation démographique et économique du Québec en 1984.*
18. *Objet et problématique de la consultation sur les niveaux d'immigration 1986.*
19. *Niveau d'immigration 1986, Considérations analytiques.*
20. *Évolution de l'immigration internationale au Québec depuis 1975.*
21. *L'immigration au Québec*, tiré à part de «Le Québec dans le monde, État de la situation», réimpression.

### *Périodique*

22. *Bulletin de liaison*, à l'intention des organismes partenaires. Vol. 1, n° 2, juillet 1985, n° 3, septembre 1985, n° 4, novembre 1985, n° 5, janvier 1986, n° 6, mars 1986.

### *Rapport annuel*

23. *Rapport annuel 1983-1984.*

### *Répertoires et bibliographies*

24. *Répertoire des publications*, mai 1985, 5e édition.
25. *Les femmes immigrées au Québec.* Bibliographie annotée, réimpression.
26. *Bibliographie sélective sur les communautés culturelles*, réimpression.

### *Volumes*

27. *Reflets de femmes.*
28. *Woman to Woman*, second edition (version anglaise de *Entre femmes*, 2e édition).